

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1892 - 5 novembre 2004 - prix : 1 €

Élections aux États-Unis

**"Enjeu
planétaire"
ou bourrage
de crâne ?**
p. 3 et 8

Impôts

**Les plus pauvres
paient pour
les plus riches**
p. 4

SNCF

**Suppression
d'effectifs
et atteinte
au droit
de grève**
p. 13

Amiante

**Aux patrons
de payer !**
p. 15

Guerre d'Algérie

**Les colonisateurs n'ont
toujours rien compris**
p. 16



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Impôts : les plus pauvres payent pour les plus riches.
■ Droits sur les successions allégés.
- p 5 ■ Les délocalisations et Devedjian.
■ Contrôle des subventions aux entreprises.
- p 7 ■ Guadeloupe : climat social tendu.
■ Eurotunnel : les salariés menacés.
- p 11 ■ Transport routier : l'Etat privatise les contrôles.
■ OGF : touchez pas à la mutuelle.
- p 12 ■ Coupures de courant pour impayés.
■ Le saturnisme et les pouvoirs publics.

Tribune

- p 6 ■ A la SNCF ou ailleurs, la direction CGT roule aussi pour Raffarin.

Dans le monde

- p 8 ■ Etats-Unis : démocrates et républicains
■ Allemagne : les travailleurs de Volkswagen face aux menaces patronales.
- p 9 ■ Irak : le terrorisme des grandes puissances.
■ Sénégal : l'épidémie de choléra s'amplifie.
- p 10 ■ Chine : la mine tue / grévistes en prison.
■ Vietnam : l'agression américaine tue à retardement.
- p 16 ■ Guerre d'Algérie : les colonisateurs n'ont rien compris.
■ Tchad : les voleurs se disputent la manne pétrolière.

Dans les entreprises

- p 13 ■ SNCF : "la prévention des conflits" / suppressions de postes.
- p 14 ■ Mairie de Grenoble : ras-le-bol des bas salaires.
■ Paris : les motocrottes.

■ Aulnay : non à la fermeture de la Bourse du travail.
- p 15 ■ Amiante : c'est aux patrons de payer.

• Profanation d'un cimetière juif

Halte à la haine raciste

Dans la nuit du 29 au 30 octobre, des crapules ont maculé de leurs inscriptions racistes les tombes du cimetière juif de Brumath, en Alsace. Dans cette seule région, depuis le printemps dernier, c'est la troisième fois qu'on découvre, au matin, un cimetière vandalisé, des tombes dégradées et souillées d'inscriptions qui empêtent la haine.

Les graffitis « *Mort aux Juifs* » accompagnés de sigles SS et de croix gammées ne laissent guère de doute sur leurs auteurs. Il s'agit manifestement de nostalgiques de la terreur nazie qui, pour l'instant, laissent s'exprimer leur haine et leurs frustrations uniquement dans des expéditions nocturnes contre des symboles. Mais le slogan « *Bientôt des morts* » témoigne de leur espoir d'en passer un jour des insultes à

l'acte. Et, dans leurs tags « *Ni Juifs, ni Arabes, ni Nègres* » ou encore « *Adrien Zeller* (le président de la Région), *tu vends l'Alsace aux Arabes* », ils affirment clairement ce qui leur sert d'idéologie politique.

Les insultes s'adressent donc à tous et, en effet, parmi les 400

tombes dégradées dans la région depuis le printemps, il en est de juives, mais aussi des musulmanes et des chrétiennes. Tant il est vrai que l'antisémitisme n'est qu'une forme de racisme et que, pour ceux qui se veulent aujourd'hui des émules des grands aryens aux yeux

bleus dont les nazis avaient fait leur modèle, on ne peut pas détester les Juifs sans détester en même temps les Arabes, les Noirs ou les Jaunes, les pauvres et même tous ceux qui ne sont pas d'accord avec eux.

Sophie GARGAN

Contre le racisme et toutes les discriminations, manifestons

On ne peut accepter une société où racisme et discriminations de toutes sortes se manifestent chaque jour avec virulence.

Un collectif pour une initiative contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations, composé, entre autres, des syndicats CGT, CFDT, FO, G10-Solidaires-Sud, FSU et UNSA, ainsi que de la Ligue de l'Enseignement, a lancé un appel « *Vivre ensemble libres, égaux et solidaires* » pour des manifestations à Paris et en province. Lutte Ouvrière s'est associée à cet appel.

À Paris, le rendez-vous pour la manifestation est fixé au dimanche 7 novembre, à 14 heures, place de la République.

**La prochaine réunion du
CERCLE LÉON TROTSKY
aura pour thème :**

Les États-Unis après l'élection présidentielle du 2 novembre

Vendredi 19 novembre à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

**24 rue Saint-Victor à PARIS 5^e (Métro :
Maubert-Mutualité)**

Participation aux frais : 3 euros

Fête de Lutte Ouvrière Grenoble

dimanche 14 novembre
à partir de 11 h 30
Salle polyvalente «Le Prisme»
à Seyssins



LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

**LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

| | ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE | | |
|--|---|--------|-------------------|
| | LUTTE OUVRIÈRE | | LUTTE DE CLASSE |
| | 1 an | 6 mois | (1 an soit 10 N°) |
| France, DOM-TOM | 35 € | 18 € | 15 € |
| DOM-TOM, par avion | 50 € | 25 € | 21 € |
| Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada | 60 € | 30 € | 15 € |
| Asie Océanie autre Amérique | 75 € | 38 € | 26 € |
| Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire) | 90 € | 45 € | 32 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.



« Enjeu planétaire » ou bourrage de crâne ?

Au lendemain des élections américaines, il semblait probable que Bush soit élu comme nouveau président des États-Unis, même s'il était possible que, comme lors de l'élection précédente, en 2000, les bulletins de vote soient encore comptés et recomptés et que le résultat donne lieu à contestation dans les jours à venir.

Cette élection a été présentée comme une « *élection historique* » et, pour certains journaux, son enjeu serait « *planétaire* ». Mais peut-on imaginer que la bourgeoisie américaine, la plus puissante du monde, que les grands groupes industriels et financiers qui dominent le pays et finalement le monde entier jouent l'avenir politique sur un coup de dé électoral ? En réalité, une multitude de filtres existent, pour présélectionner les candidats et ne laisser concourir, le jour J, que ceux qui conviennent aux grands possédants, qui détiennent la réalité du pouvoir. Le filtre des appareils des deux grands partis, le Parti républicain et le Parti démocrate, le filtre des grandes chaînes de télévision et des grands groupes de presse, c'est-à-dire de leurs propriétaires. Le filtre surtout de l'argent. Le prix de la campagne est à la mesure de l'immensité du pays et, avant que les bulletins de vote tranchent entre les concurrents, ce sont les chèques des donateurs qui décident qui a le droit de concourir.

Le suspense de cette course ne portait que sur le nom du cheval, mais pas sur celui des propriétaires. Bush ou Kerry, la politique menée ne pouvait être que celle exigée par les grands groupes industriels et financiers qui, là-bas comme ici, dominent l'économie et la société.

Mais il fallait faire croire aux électeurs américains que leur destin était entre leurs mains et que la politique de leur pays dépendait de leurs bulletins de vote. C'est à cela que s'emploient la télévision et les journaux, là-bas surtout et, par ricochet, même ici, en dramatisant les conséquences du choix des électeurs. Pourtant les deux candidats ont tenu pratiquement le même langage sur la sécurité de l'Amérique, sur le

combat contre le terrorisme, et chacun a promis que son élection assurerait à tous une vie meilleure. Même si, sur la présence américaine en Irak, Kerry s'est voulu critique, il s'est bien gardé de promettre le retrait des troupes américaines. Restait le choix : les mouvements de menton ou la couleur des cravates ?

Mais est-ce bien différent ici, où on nous dit que la politique menée dépend de l'homme qui sera installé à l'Élysée ? Et, à chaque fois, on refait l'expérience que, lorsque les hommes changent au sommet, seuls les mots utilisés changent, et encore pas toujours, mais pas la politique.

Bush ou Kerry, quel que soit le vainqueur, cela ne pouvait changer la politique impérialiste des États-Unis à l'extérieur. C'est certes Bush, le républicain, qui a décidé l'invasion de l'Irak, mais la guerre du Vietnam a été menée aussi bien par le démocrate Johnson que par le républicain Nixon. Et à prendre la longue liste des interventions, directes ou indirectes, des États-Unis, de l'Amérique latine au Vietnam, de Saint-Domingue au Chili, qui pourrait dire si le président était républicain ou démocrate ?

Le nom du président ne changera rien non plus au fait qu'à l'intérieur de ce pays, pourtant le plus riche du monde, des millions de personnes vivent dans la pauvreté et que tomber malade peut être une catastrophe pour une famille d'ouvriers. Bush a favorisé sans honte les plus riches en diminuant leurs impôts pendant qu'il privait un peu plus encore les pauvres d'accès aux soins. Mais le démocrate Clinton, qui l'a précédé, en a fait autant.

Au moins sur un point, les commentateurs ont raison : ce qui se passe aux USA nous concerne. Les États-Unis représentent ce que la société capitaliste a de mieux à offrir à l'humanité. Mais ce mieux, c'est, sur le plan économique, une immense concentration de richesses entre quelques mains et la pauvreté pour beaucoup. Sur le plan politique, c'est cette démocratie où les électeurs ont le droit de voter pour qui ils veulent car, de toute façon, ils ne peuvent voter que pour un représentant des riches !

Arlette LAGUILLER

Un scrutin guère démocratique

Comme au XIX^e siècle, les électeurs américains continuent d'élire leur président au suffrage universel indirect, en désignant des grands électeurs choisis État par État et non pas au suffrage universel direct dans une seule circonscription nationale. Il faut réunir au moins 270 votes de ces grands électeurs pour être élu. Cette règle du jeu avait été mise en place par les premiers dirigeants américains méfiants vis-à-vis du suffrage universel direct.

Le système est encore compliqué par la diversité des techniques de vote qui varient selon les États. Ici on utilise des

machines à voter, là des cartes perforées, ailleurs des écrans tactiles, ou bien on remplit à la main des bulletins lus ensuite par des lecteurs optiques.

Et comme rien n'est décidé en même temps la totalité des députés, un tiers des sénateurs, quelques gouverneurs d'État, des shérifs. On pouvait aussi répondre à des référendums locaux sur des questions comme : faut-il utiliser ou pas de la nourriture pour appâter les ours chassés en Alaska !

À cela s'ajoute les votes dits « temporaires » : on peut s'inscrire au dernier moment

sur les listes électorales et il arrive que le nom de l'électeur n'apparaisse pas sur les listes des assesseurs des bureaux de vote. L'électeur peut voter mais son vote ne sera validé que plus tard, si l'électeur était bien inscrit. Il peut être invalidé s'il s'est trompé de bureau de vote... Il y a aussi des électeurs qui ont du mal à s'inscrire sur les listes électorales parce que leur droit de vote est contesté ou des bulletins de vote par correspondance égarés.

Tout le système apparaît d'autant plus contestable quand les deux candidats sont au coude à coude dans les

États pouvant faire la différence, puisque dans la plupart des États le candidat qui l'emporte dans un État récupère tous les votes de grands électeurs. En prévision de tous ces litiges, Républicains et Démocrates avaient mobilisé une armée d'avocats dans les bureaux.

On annonce que la participation au vote a été plus importante que ces dernières années. Elle serait supérieure de dix points, soit 60 % de votants. C'est peut-être vrai mais ce n'est pas sûr. Avec ou sans litige, le résultat final de l'élection américaine n'est toujours réellement connu

qu'un mois après, du fait des multiples vérifications. Et toutes ces dernières années on avait constaté que la participation électorale, toujours annoncée comme meilleure au moment du vote, en réalité s'était érodé. En moyenne, un Américain sur deux ne se déplace pas pour voter. Il y a bien sûr une masse d'indifférents, mais il y a aussi ceux qui comprennent qu'en réalité aucun des deux grands candidats, malgré leurs différences dans la forme, n'a quoi que ce soit à offrir aux classes populaires.

Jacques FONTENOY

• Impôts

Les pauvres payent pour les plus riches

Une récente étude faite par le Cepap, un collectif regroupant des universitaires et des économistes des secteurs public et privé, vient de confirmer que, loin des promesses du candidat Chirac, les impôts ont fortement augmenté pour les ménages depuis 2002.

Si on additionne la réduction de l'impôt sur le revenu, la prime pour l'emploi, les abattements liés à l'emploi de personnes à domicile, sur les droits de succession, etc., les baisses des

prélèvements s'élèveront à un total de 9 milliards d'euros pour la période 2002-2005. En revanche, d'autres prélèvements auront connu une forte augmentation, notamment les impôts locaux, les cotisations sociales liées à la réforme de l'assurance-maladie ainsi que les cotisations pour le chômage. Le montant global de ces hausses représente 10,5 milliards. Sur cette période, les prélèvements faits sur les ménages auront donc, en fait, augmenté

globalement de 1,5 milliard.

Mais cette augmentation des prélèvements obligatoires pèse essentiellement sur les ménages les plus modestes, puisque les baisses d'impôt (révision des barèmes de l'impôt sur le revenu, abattement pour l'emploi d'une bonne ou d'un jardinier) et de taxes (droits de succession, ISF...) décidées par le gouvernement profitent plus aux foyers aisés qu'aux familles d'ouvriers ou aux chômeurs. Les plus riches, tout en subis-

sant aussi l'augmentation des impôts locaux, verront même leur imposition globale diminuer encore en valeur absolue.

L'étude du Cepap vient également confirmer ce que l'on savait déjà, à savoir que le bilan des réformes est largement favorable pour les entreprises. Si les prélèvements obligatoires qu'elles supportent ont globalement augmenté de 2,5 milliards, les réductions d'impôt sur les bénéfices des sociétés, la réforme de la taxe d'apprentis-

sage, les allègements de charges et les divers crédits d'impôt accordés aux entreprises leur auront permis d'alléger leur facture fiscale de 8,6 milliards entre 2002 et 2005. Soit un gain net de 6,1 milliards d'euros en trois ans.

Finalement, ce bilan ne fait que souligner les choix du trio Chirac-Raffarin-Sarkozy : faire payer aux foyers les plus modestes les cadeaux accordés aux riches et aux entreprises.

Roger MEYNIER

• Impôt sur la fortune

C'est vraiment une misère

Le gouvernement et sa majorité sont tombés d'accord sur la réforme de l'ISF, l'impôt de solidarité sur la fortune : son barème sera actualisé et son indexation annuelle suivra celle de l'impôt sur le revenu. Les riches obtiennent donc satisfaction partielle.

Le projet de soustraire à cet impôt tel ou tel élément supplémentaire de la fortune, comme l'ensemble de la résidence principale, sera gardé pour une autre fois. On peut faire confiance à la droite et au gouvernement pour ne pas oublier. Tout comme on peut faire confiance aux privilégiés pour continuer à réclamer la suppression de cet impôt. De toute façon, celui-ci a plus été un thème de propagande qu'une manière de taxer vraiment les grandes fortunes.

La 34^e proposition du candidat Mitterrand, en 1981, disait : « Un impôt sur les grandes fortunes, selon un barème progressif, sera institué. » En décembre 1981, après bien des polémiques entre gauche et droite, naissait l'IGF, impôt sur les grandes fortunes, qui taxait, un tout petit peu, les biens mobiliers – les biens professionnels et les œuvres d'art étant exonérés. Son taux allait de 0,5 à 1,5 %. Pas de quoi mettre les riches dans la misère.

En 1986, la droite étant devenue majoritaire au Parlement, Chirac supprima cet IGF, qu'il a qualifié d'impôt « inquisitorial et pervers ». En 1988, briguant un second mandat, Mitterrand le proposa à nouveau dans sa *Lettre à tous les Français* : « Je prévois, enfin, le retour dans notre législation de l'impôt sur les grandes fortunes. (...) Il sera bon de ne pas élargir le champ des foyers assujettis à cet impôt et d'intégrer l'inflation dans le calcul de l'abattement à la base. Il frappera donc, comme en 1985, quelque 100 000 personnes, les plus riches, son produit servant à financer une large part du revenu minimum d'insertion que recevront les nouveaux

pauvres. » L'impôt était donc justifié par l'aide aux pauvres, que Mitterrand prévoyait plus nombreux. Mais l'ISF était soigneusement limité aux 100 000 « plus riches », en excluant donc à l'avance une bonne part.

Chirac, au même moment, se montrait critique : « Je suis pour faire payer les riches, naturellement, mais l'IGF conduira à un transfert des capitaux vers l'Allemagne. » Ce qui était exagéré, mais montrait qu'il n'avait guère confiance dans le sens civique des privilégiés.

L'ISF, ex-IGF, fut donc recréé en 1988. Dès 1989, le socialiste Bérégovoy plafonna le total de l'impôt sur le revenu plus l'ISF à 70 % des revenus imposables ; plafond qui fut porté à 85 % en 1991.

En 1995, la droite occupant cette fois la présidence et le gouvernement, loin de s'attaquer à l'ISF, Juppé limita son plafonnement.

En 1997, la gauche revint au gouvernement. On parla d'élargir l'assiette de l'ISF aux biens professionnels (« l'outil de travail », disons plutôt les capitaux des uns pour exploiter le travail des autres), mais on se limita à réaménager les taux.

Quant à Raffarin, à son arrivée au gouvernement en 2002, il assurait que la réforme de l'ISF n'était pas sa priorité. Il souhaitait sans doute ne pas apparaître trop ouvertement comme l'agent des riches. Mais il se laissa faire une douce violence par sa majorité.

Ainsi, les plus riches de ce pays paieront moins, alors que les RMistes sont de plus en plus nombreux.

Vincent GELAS

• Droits sur les successions allégés

L'amour (du fric) en héritage

Si les petits cadeaux entretiennent l'amitié, comme on dit, celle des électeurs de droite pour leurs élus ne manquera pas de sortir renforcée des mesures votées à la Chambre des députés au sujet des héritages.

Les députés ont en effet créé un nouvel abattement de 50 000 euros sur les successions, qui s'ajoute aux abattements, existants et même augmentés, accordés au conjoint survivant et aux enfants.

Cela revient en pratique à

exonérer, par exemple, de droits de succession une veuve et ses trois enfants qui hériteront d'un patrimoine de 250 000 euros. Et à réduire notablement les successions plus importantes.

Les principaux bénéficiaires sont donc les couches aisées qui forment le gros de l'électorat de droite. Jusque-là, 75 % des héritages étaient trop faibles pour donner lieu au paiement de droits. Il faut donc faire partie du quart le plus favorisé de la population pour bénéficier des nouvelles dispositions.

Le gouvernement, qui n'a témoigné aucune tendresse à l'égard des chômeurs et des smicards, a quand même su trouver quelque 630 millions d'euros – le manque à gagner pour le budget que coûtera cette mesure – pour adopter, selon les termes de Sarkozy, « une mesure profondément familiale ».

Il voulait parler de la grande famille des nantis.

Jean RAYNARD

• Chasse au gaspi

Toujours les mêmes recettes

La hausse des prix des produits pétroliers risque « de peser à court terme sur la consommation des ménages, potentiellement sur leur moral ». Ce diagnostic osé a été avancé par Sarkozy, ministre de l'Économie et des Finances. En effet, si l'essence augmente à la pompe, il en coûte plus cher pour rouler en voiture et, si le fuel augmente, il en coûte davantage pour se chauffer. Nul besoin d'être ministre pour aboutir à ces conclusions.

• Sarkozy

« La République, les religions... mes espérances »

Sarkozy vient de faire paraître un livre intitulé *La République, les religions, l'espérance...* En tant qu'homme politique cherchant à faire parler de lui, il se devait d'écrire un livre et de faire semblant d'avoir des idées. En matière de religion, celles de Sarkozy ne sont pas originales et ont fait leurs preuves : « Il est préférable que les jeunes puissent espérer spirituellement, plutôt que d'avoir dans la tête comme seule religion celle de la violence, de la

Mais pour éviter ces désagréments « démoralisants », Sarkozy a trouvé la parade : il suffit d'être économe. Pourquoi rouler vite et emprunter sa voiture pour un oui ou pour un non ? Et pourquoi chauffer toutes les pièces d'un appartement 24 heures sur 24 ? Sarkozy réinvente la chasse au gaspi qui fit recette au milieu des années 1970, lors de la première crise pétrolière, et qui peut se résumer en quelques mots : si vous n'avez pas les moyens, ser-

rez-vous la ceinture.

Mais la plupart des travailleurs ont-ils vraiment le choix d'emprunter ou non leur véhicule pour se rendre à leur travail ou à l'hypermarché le plus proche ? Pas vraiment. De telles questions n'embarrassent pas l'esprit d'un ministre qui, pour être si peu imaginaire, doit surtout économiser sa matière grise.

Alain VALLER

l'égal des autres religions, par exemple en rendant possible la subvention des communes à la construction des mosquées. Et puis il propose l'enseignement des religions à l'école, la formation des prêtres par l'État, des subventions des cultes, etc., après avoir précisé bien sûr qu'il est un fervent catholique.

Cela s'appelle faire flèche de tout bois, et surtout du bois de la vraie croix...

Paul GALOIS

• Délocalisations

Devedjian comprend bien les patrons

Le ministre délégué à l'Industrie, Patrick Devedjian, était invité à donner son point de vue sur les délocalisations dans le journal *le Figaro* entreprise du mardi 2 novembre.

Une enquête faite par ce journal souligne en effet que le nombre de suppressions d'emplois dues à des délocalisations est dix fois inférieur à celui des restructurations. Est citée la déclaration de la Direction des relations économiques extérieures du ministère des Finances selon laquelle « les investissements industriels dans les pays en développement – qui concentrent logiquement la

majorité de nos délocalisations – représentent une faible part des investissements directs étrangers (IDE), 4 % seulement. » ; ou encore celle de l'une des sociétés chargées d'étudier les restructurations d'entreprise, qui va dans le même sens, affirmant qu'« à ce jour, les restructurations industrielles ont pesé bien plus lourd dans la disparition des emplois en France que les délocalisations ».

Devedjian reprend le même constat. Il n'en tire bien sûr pas la conclusion que les délocalisations ne servent que de prétexte aux patrons pour licencier ou pour maintenir de bas salaires. Seuls seraient

condamnables quelques mauvais patrons, ceux qui ferment leur entreprise « à la sauvette », ceux qui délocalisent pour récupérer des primes pour s'implanter, bref, ceux qui ne respectent pas un prétendu « code de conduite ». « Avec ceux-là, nous devons être sans concession », prétend-il, affirmation dont on peut douter qu'elle sera suivie d'une quelconque mesure concrète contre les patrons incriminés. Il reconnaît donc implicitement à tous les autres patrons, tous ceux qui licencient « dans les règles » et récupèrent en toute légalité les nombreux cadeaux fiscaux que leur fait le gouvernement, le droit de jeter des travailleurs à la rue. « Le

libéralisme, c'est la loi, pas la jungle. Tous les coups ne sont pas permis », prétend-il. Mais la loi dont il parle n'est que la loi du profit et le rôle du gouvernement, dont il fait partie, est justement de permettre aux patrons de faire tous leurs sales coups contre les travailleurs le plus possible en toute légalité, en adaptant celle-ci à leurs demandes.

Devedjian ne manque pas de terminer son interview en fustigeant le coût trop élevé du travail et les 35 heures qui ne « facilitent pas les entreprises de main-d'œuvre. Or ce sont celles-là, en effet, qui délocalisent les premières ».

Les propos de ce serviteur

zélé du patronat n'ont pas de quoi surprendre, quand il défend le système capitaliste et reproche en somme aux travailleurs d'être trop payés. Et en faisant quelques réserves sur les délocalisations, et encore seulement sur certaines d'entre elles, qui seraient dues à de mauvais patrons, Devedjian ne fait que justifier tous les autres, tous ceux qui multiplient plans sociaux et licenciements sous prétexte d'accroître la compétitivité de leur entreprise. Pour tous ceux-là, le gouvernement a la plus grande compréhension et n'a de cesse d'assouplir les lois en leur faveur.

Aline RETESSE

• Chômage

La fin pas pour demain

Après une hausse du nombre de chômeurs au mois d'août dernier, le chômage aurait très légèrement régressé en septembre, de 0,3 %. Avec 6 900 chômeurs de moins, il y aurait tout de même deux millions et demi de sans-emploi, ce qui est considérable. À tous ceux qui sont ainsi privés d'emploi, il conviendrait d'ajouter près de 500 000 travailleurs exerçant une activité professionnelle de moins de 78 heures par mois. Des chômeurs à temps partiel, en quelque sorte, qui recherchent sans succès un emploi à temps complet. Le nombre de chômeurs serait demeuré quasiment stable tout au long de l'année et atteint près de 10 % de la population active.

Il n'en faut pourtant pas davantage pour que Raffarin se vante d'avoir stabilisé le chômage et prédise que sa baisse sera là en 2005. En attendant, dans les faits, la situation continue de se dégrader pour le monde du travail. Le nombre des chômeurs de moins de 25 ans augmente, tout comme celui des femmes et des chômeurs de longue durée. Près de 750 000 d'entre eux sont inscrits à l'ANPE depuis un an et plus. Quant aux chômeurs qui n'ont pas d'emploi depuis plus de deux ans, leur nombre accuse une hausse particulièrement sévère, plus 2,3 %.

Et pourtant, nous serions paraît-il entrés dans une période de légère embellie économique qui, et c'est le moins que l'on puisse dire, ne se mani-

feste absolument pas au niveau de l'emploi. Mais cela n'est paradoxal qu'en apparence car, en fait, toutes les entreprises, y compris les administrations et les services publics, uniquement soucieuses de rentabilité, donnent la priorité aux gains de productivité. Il s'agit pour elles de réduire le plus possible le personnel nécessaire et, pour y parvenir, les plans sociaux, les suppressions de postes et les non-remplacements des départs en retraite sont la règle.

Dans de telles conditions, le chômage ne peut évidemment pas reculer, chômage et bas salaires étant les deux mamelles du profit capitaliste.

Alain VALLER



• Le contrôle des subventions aux entreprises

Paroles... paroles

La région Île-de-France et son président socialiste Huchon se disent décidés à prendre à bras le corps le problème du chômage et à contrôler les subventions distribuées aux entreprises. Dorénavant, déclarent-ils, si l'argent public doit bien continuer à remplir les coffres des entreprises, ce ne peut être que pour défendre l'emploi et le développer.

Pour le vice-président de la Région chargé du développement économique et de l'emploi, Daniel Brunel, élu du PCF, il s'agit « d'être rigoureux » dans l'utilisation des fonds publics. C'est donc dire que jusqu'ici cette rigueur n'existait pas. En premier lieu, dit-il, les aides publiques affectées à des entreprises ne le seront que contre « une garantie absolue que cela serve bien à l'emploi » ; de même, il serait souhaitable « de placer sous surveillance citoyenne les entreprises menacées de délocalisation » car « la bonne santé de l'économie passe par la création d'emplois mais aussi par la sauvegarde des emplois existants ». Encore faudrait-il préciser les moyens d'une telle surveillance et les moyens que se donne le Conseil régional pour récupérer l'argent public s'il ne sert pas à conserver les emplois ! Sur cette question, il n'y a que des déclarations d'autant plus vigoureuses qu'elles restent creuses.

Aujourd'hui, ce sont surtout les subventions au patronat qui continuent de pleuvoir. Par exemple, après avoir rendu visite au mois de juin dernier à 206 salariés de SKF frappés par un plan de licenciements, Jean-Paul Huchon a accordé 450 000 euros à la direction de SKF « au titre de revitalisation du site » de Seine-et-Marne, pour permettre de recréer 200 emplois en deux ans. Le montant de la subvention est clair. Les garanties prises vis-à-vis de SKF pour que la subvention serve à

l'emploi restent floues, pour ne pas dire inexistantes. En fait, SKF va encaisser l'argent, puis dans deux ans on verra.

Pour d'autres, c'est encore plus simple et moins contraignant, si l'on peut dire. Il a suffi à l'entreprise d'armements EADS d'évoquer une possible délocalisation de son site de recherche des Yvelines vers une autre région pour obtenir un million d'euros. Une autre société, Facom, qui vient de licencier 248 travailleurs, se voit gratifiée de 45 000 euros pour financer une étude permettant de vérifier la viabilité d'un projet de reprise de l'activité de l'entreprise proposée par d'anciens salariés. Les fonds publics de la Région vont donc continuer d'irriguer le patronat sans contrôle ni contreparties réels.

Si les 21 Conseils régionaux présidés par les socialistes parlent maintenant – et après combien de scandales ! – de contrôler les subventions versées aux entreprises, le discours est à la mode, mais c'est tout. Quant aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre, avec les travailleurs des entreprises concernées et la population, pour contrôler l'usage des subventions versées, il n'en est pas question. En Île-de-France, Daniel Brunel prétend qu'il ne saurait être « un gentil accompagnateur de plans sociaux ». Mais que fait-il d'autre ?

A. V.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

À la SNCF ou ailleurs, la direction CGT roule aussi pour Raffarin

Raffarin s'est déclaré « très heureux de l'accord sur la prévention des conflits sociaux à la SNCF », texte qui a été signé non seulement par les syndicats CFDT, CFTC, UNSA, FGAAC, mais aussi par la CGT. Seul FO a refusé de signer, tandis que SUD se réserve un temps de réflexion. Mais c'est sans aucun doute l'aval de la CGT qui fait tout le bonheur d'un Raffarin, comme de son ministre des transports de Robien, lequel a qualifié cet accord d'historique.

Ainsi ce gouvernement de droite, qui a fait passer le plus de mesures anti-ouvrières (dont le recul sur les retraites et la protection santé) de ces dernières décennies, qui a encore sur le feu un projet permettant aux patrons d'accélérer les licenciements collectifs et un autre pour charcuter le droit du travail dans le sens réclamé par le Medef, sera celui qui aura obtenu l'attitude la plus conciliante du syndicat le plus influent du pays, considéré – à tort ou à raison – comme le plus combatif.

Cet accord prévoit, à différents niveaux, avant le déclenchement de toute grève, une rencontre entre syndicats et direction dans un délai de trois jours. Il s'ensuit une période de dix jours ouvrables consacrée à la négociation, clôturée par un relevé de conclusions transmis à l'ensemble du personnel. Un « délai de prévenance » de 24 heures est exigé avant l'engagement de toute action gréviste. Ce dispositif revient donc, dans les faits, à allonger le préavis de grève – déjà de cinq jours – depuis une quarantaine d'année, il avait été imposé dans les services publics par une loi contre la volonté des syndicats – à deux voire trois semaines. Qu'est-ce donc que cet accord sinon une limitation plus importante du droit de grève ?

Cela n'empêche pas l'Humanité du 28 octobre de titrer « La CGT coupe l'herbe sous les pieds du gouvernement », reprenant l'affirmation du secrétaire de la fédération des cheminots CGT, Didier Le Reste, selon laquelle « l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits » ce n'est pas « le service minimum ». Évidemment comme pour chacune des attaques contre les travailleurs et leurs droits, le gouvernement avait commencé par présenter un « programme maximum » comprenant au travers du rapport Mandelkern – qui a fait office de combustible depuis près de deux ans dans les négociations syndicats-direction à la SNCF – des dispositions comme l'obligation pour les grévistes de se déclarer 48 heures à l'avance, ainsi que la mise sur pied d'un service minimum. La discussion se déroulant sous la menace de

faire voter une loi par le Parlement.

Si face aux offensives du gouvernement, lui « couper l'herbe sous le pied » consiste à se coucher devant lui avant le combat, on n'en a pas fini de faire son bonheur.

Dorénavant une loi sur le service minimum est considérée par Raffarin comme « devenue inutile »... « si les autres entreprises (de transports) devaient suivre l'exemple de la SNCF ».

Une victoire syndicale cette moindre probabilité d'une loi ?

C'est sur cette affirmation que Didier Le Reste, et derrière lui Bernard Thibault, essaye de justifier et faire passer le paraphe de la CGT. Il n'est heureusement pas dit que les dirigeants de cette dernière réussissent à faire avaler la couleuvre aussi facilement qu'ils le souhaitent par les militants cheminots CGT, dont certains avaient tenu, avant même la décision des organismes au sommet, à faire connaître leur totale opposition à la signature.

La signature de la CGT peut incontestablement peser sur les possibilités de lutte à venir. Car bien des militants, en dépit de nombreuses démonstrations faites par la direction de la CGT freinant ou s'opposant carrément à des grèves – et notamment encore lors de conflits récents comme la grève des conducteurs sur l'application des 35 heures en mai 1999 ou celle sur les retraites du printemps 2003 – veulent croire jusqu'à présent qu'ils bénéficieraient du soutien de leur appareil dirigeant lorsqu'ils veulent en découdre ; et s'ils n'y croient plus, ils risquent de baisser les bras. Là serait l'effet le plus néfaste de l'accord. Mais heureusement, celui-ci pourrait aussi bien révéler rapidement ses limites si les militants et les travailleurs eux-mêmes refusent de se sentir engagés par la signature des directions syndicales.

Bien des exemples montrent en effet qu'il ne suffit pas que les syndicats et les patrons s'entendent pour empêcher les grèves. Et le dernier en date est celui d'Opel Bochum où, les travailleurs n'ont demandé à personne l'autorisation non seulement pour bloquer la production de leur usine, durant six jours, mais encore paralyser en conséquence d'autres sites du groupe, ailleurs en Allemagne et en Europe. Et pourtant en Allemagne le droit de grève est bien plus encadré qu'il ne le sera dorénavant à la SNCF.

Avis donc aux amateurs de « grèves sauvages ».

Louis GUILBERT

Convergences Révolutionnaires n° 35 (septembre-octobre 2004) - bimestriel publié par la Fraction
Dossier : Défendre les services publics ? Pourquoi ? Comment ?

Articles : Le seul référendum à préparer : dans la lutte, la rue, la grève – La cohésion sociale façon Peugeot-Citroën – Où en sont les intermittents du spectacle ? – Belgique, Allemagne : l'offensive anti-ouvrière à l'échelle de l'Europe – Venezuela : après le succès de Chavez au référendum..

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Nantes

Familles déboutées du droit d'asile Le maire Jean-Marc Ayrault fait intervenir la police

À Nantes, obligées de quitter le logement qui les accueillait depuis deux mois, trois familles avec quatre jeunes enfants, déboutées du droit d'asile depuis juin, ont été mises provisoirement à l'abri par le collectif Enfants étrangers citoyens solidaires et le collectif de soutien aux sans-papiers, dans le local municipal de la Maison des syndicats.

Mercredi 27 à l'aube, la police intervenait sur ordre du maire Jean-Marc Ayrault pour « libérer des lieux publics ». Deux familles d'origine algérienne ont été mises en garde à vue au commissariat central et menacées d'être mises en centre de rétention en vue de leur reconduite à la frontière. Les deux collectifs de soutien, après avoir manifesté leur indignation devant le commissariat, ont appelé pour le midi même à un rassemblement de protestation devant la mairie. Là, la centaine de personnes présentes ont décidé par un vote à main levée d'occuper la mairie jusqu'à la libération des familles.

Jean-Marc Ayrault étant absent, c'est son directeur de cabinet et l'adjointe aux affaires sociales qui durent faire face à la colère des manifestants. Le comble du cynisme fut atteint lorsque l'adjointe réaffirma « que l'ordre d'évacuation a été donné après avoir cherché en vain une solution d'hébergement provisoire » ! Nombre de manifestants présents, dont l'élue municipale Lutte Ouvrière, lui ont quand même rappelé que ce ne sont pas les logements vides qui manquent à Nantes et que la mairie pourrait très bien loger ces familles, si elle le voulait. Quant au directeur de cabinet, inquiet de la tournure que prenaient les événements, il ne cessait de nous dire d'aller manifester devant la préfecture car c'est le préfet qui a le pouvoir de régulariser la situation de ces familles, et non le maire. Selon lui, Jean-Marc Ayrault était intervenu par téléphone auprès du préfet

et celui-ci lui avait répondu qu'il ne traitait les dossiers que « cas par cas ».

Vers 18 heures, on apprenait enfin la libération des deux familles du commissariat. Elles rejoignirent les occupants de la mairie, sous les applaudissements de tous. Mais, le problème de leur logement n'étant toujours pas réglé, il fut décidé de rester sur place jusqu'à ce que la mairie trouve une solution. Le directeur de cabinet, de plus en plus énervé, nous signifia alors que, dans ce cas, les forces de l'ordre allaient venir nous évacuer car nous étions dans un lieu public. En effet, à 18 h 30, sous les sifflets, les cris et les slogans « Des papiers, un logement, pour tous les sans-papiers », la police procédait, sans ménagement mais non sans mal, à l'évacuation. Un appel à de nouveaux rassemblements le lendemain devant la mairie et la préfecture était alors lancé.

Toute la matinée, la mairie fut interdite au public et les entrées fermées avec surveillance policière. Le soir, à la préfecture, 200 personnes, dont des élus PC, Verts, Alternatifs (faisant partie de la majorité municipale avec Ayrault), étaient présentes pour réclamer à nouveau la régularisation des sans-papiers et un logement. Les deux familles étaient provisoirement logées par le diocèse, dont le responsable était aussi présent pour dire à la presse que cette situation ne pouvait pas durer.

Pour l'instant, la préfecture campe sur ses positions en disant : « pas de régularisation pour ces familles », qui vont dans ce cas tomber sous le coup d'une reconduite à la frontière. Une nouvelle manifestation était prévue mardi 2 novembre au soir devant la préfecture, avec l'intention d'aller en cortège à un débat organisé de longue date par la municipalité sur... « le droit d'asile » !

Correspondant local



Manifestation à Nantes le 24 juin dernier, contre l'expulsion de familles demandeuses d'asile.

**Rencontre avec les militants
de Lutte Ouvrière
à Château-Thierry,
dimanche 7 novembre
brocante place de l'Hôtel-de-Ville**

• Guadeloupe

Climat social tendu

Après l'émeute du samedi 23 octobre, le climat reste tendu en Guadeloupe. Le syndicaliste emprisonné de l'UGTG, Michel Madassamy, observe toujours sa grève de la faim ; il est aujourd'hui dans une chambre carcérale du CHU de Pointe-à-Pitre-Abymes.

Dans la semaine, le collectif d'organisations politiques et syndicales qui réclame sa libération a organisé des meetings dans différentes communes de l'île, auxquels ont assisté plusieurs centaines de personnes. D'autres manifestations sont prévues dans les jours qui viennent.

Les grèves déclenchées en soutien à Madassamy se poursuivent dans de nombreux secteurs : dans les municipalités,

sur le port de Jarry où les dockers ne déchargent aucun conteneur, à tel point que les marchandises commencent à manquer dans les rayons des supermarchés. Les dockers de Jarry s'étaient aussi mis en grève par solidarité avec les ouvriers de la banane. Ils en ont profité pour présenter un cahier de revendications et les discussions sont actuellement en cours avec les patrons. Ceux de Basse-Terre, par contre, ont repris le travail et embarquent notamment la banane, après avoir obtenu un certain nombre de garanties des patrons sur leurs conditions de travail. Aux Ciments Antillais (Ciments Lafarge), les travailleurs ont repris le travail après avoir obtenu entièrement satisfaction. Les magasins Bata sont

toujours en grève, comme ceux de la Colas. Dans d'autres entreprises, comme à l'ANPE, le travail a repris après plusieurs jours de grève. Dans d'autres, le mécontentement se fait sentir, comme à France Télécom, où la CGTG, FO et la CFDT ont appelé conjointement à une assemblée générale du personnel sur les conditions de travail qui empirent.

Face à cette situation, plusieurs militants de la CGTG, de l'UGTG ou de Combat Ouvrier proposent à l'ensemble des organisations et aux travailleurs au moins une journée de grève générale effective partout, reconductible si possible, pour la libération de Madassamy, pour l'arrêt de toutes les poursuites contre les militants syndicaux,

pour la libération des jeunes et des travailleurs emprisonnés après l'émeute du 23 octobre, pour la satisfaction de toutes les revendications des travailleurs.

Après les affrontements des 23-24 octobre, où l'on a vu des jeunes chômeurs mais aussi de jeunes travailleurs riposter aux provocations policières, parfois à coups de fusil et à balles réelles (quatre gendarmes ont été blessés), le mécontentement persiste dans les quartiers pauvres qui entourent Pointe-à-Pitre. D'autant que plusieurs d'entre eux ont été arrêtés, emprisonnés ou gardés à vue après avoir été copieusement tabassés. Un gendarme a tiré à bout portant au flash-ball sur un jeune travailleur, délégué syndical bien connu de

l'UGTG, qui dut être soigné à l'hôpital par la suite. Celui-ci expliqua dans un meeting que ces balles, en principe non mortelles – c'est encore heureux ! –, n'en causent pas moins une très violente douleur.

Tous ces faits, commentés dans les quartiers, et bien d'autres encore ne sont pas faits pour calmer les ressentiments des jeunes. Les autorités judiciaires ou préfectorales ne font rien pour tenter d'apaiser la situation. Et si dans les jours qui viennent la colère devait de nouveau exploser dans les rues, le pouvoir et son préfet Girod de Langlade en porteraient l'entière responsabilité

Correspondant local

• Eurotunnel

Les salariés dans le collimateur

Vendredi 29 octobre, Eurotunnel a annoncé un « plan de redressement ». Si, pour le moment, seuls les volets commerciaux en ont été dévoilés, la direction ne cache pas que ce plan « aura des implications sociales ». Les syndicats, pour leur part, estiment que, sur les 3 200 personnes employées par Eurotunnel, on pourrait s'attendre à l'annonce de plus de 500 licenciements.

Pourtant, lorsqu'il y a six mois l'ancienne direction s'était fait démettre par une nouvelle équipe, celle-ci n'avait pas été avare de promesses et de rodomontades. Selon l'un des artisans de ce renversement, l'affairiste-politicien d'extrême droite Nicolas Miguet, il s'agissait de « la victoire de la démocratie actionnariale » et d'un « grand jour pour la France ». Rien de moins.

Mais les petits actionnaires, que Miguet et son allié Jacques Maillot, l'ancien PDG de Nouvelles Frontières, prétendaient défendre, ont dû continuer à avaler la soupe à la grimace. L'action Eurotunnel vaut aujourd'hui encore deux fois moins qu'il y a six mois, lors de l'entrée en fonctions de la nouvelle direction. À 28 centimes d'euros, l'action est bien loin des cinq euros qu'elle valait lors de son émission en 1987. Quant à la pro-



messe d'un « rendement annuel moyen de quelque 17 % pendant toute la durée de la concession », elle repose dans le vaste cimetière des attrape-petits-épargnants.

Entre-temps, l'argent n'a pas été perdu pour tout le monde. Les grandes entreprises de travaux publics qui ont construit le tunnel, les banques et les groupes financiers qui ont prêté l'argent, sans oublier les dirigeants d'Eurotunnel eux-mêmes, se sont servis largement, plumant ainsi les petits actionnaires. Depuis la création d'Eurotunnel, les bénéfices réalisés sont ainsi passés intégralement dans les poches des créanciers.

Aujourd'hui, alors que les

difficultés s'accroissent, que le nombre de clients n'est pas celui espéré et que les frais financiers d'une dette de neuf milliards d'euros plombent les comptes, c'est aux salariés que la direction s'apprête à présenter la facture. Mais ceux-ci ne sont en rien responsables d'une situation qui a été entièrement fabriquée par et au profit de quelques grands capitalistes.

La direction a cru bon de baptiser son plan DARE, ce qui en anglais signifie « oser ». Souhaitons que les travailleurs « osent » eux aussi... s'y opposer.

Jean RAYNARD

• Centre de tri postal de Nanterre (Hauts-de-Seine)

Les salariés étudiants imposent un recul à la direction

Six jours : c'est le temps qu'il aura fallu aux salariés étudiants du centre de tri de Nanterre pour faire reculer la direction. Une grève qui constitue une première pour cette vingtaine de jeunes salariés (sur les 400 que compte le centre).

La Poste a pris l'habitude de recourir aux étudiants en début de soirée, sur des créneaux réduits correspondant au pic de trafic du courrier, après les collectes dans les bureaux. Généralement, le temps partiel leur est imposé, notamment aux étrangers qui subissent dans ce domaine la législation discriminatoire. La direction du centre considère la toute proche université de Paris X comme un vivier de cette main-d'œuvre flexible et peu coûteuse.

Or, en cette rentrée, certains d'entre eux se sont vu refuser l'aménagement de leurs horaires de travail en fonction de leur emploi du temps universitaire... Un véritable chantage, quand l'assiduité aux cours est nécessaire à l'obtention du diplôme et que l'on vit avec un demi-smic. Lors d'une heure d'information syndicale, le ras-le-bol éclata et

l'action collective fut décidée. Le lendemain, une délégation large demandait à être reçue mais, devant l'obstination de la direction, un préavis de grève illimité était déposé.

Dès mercredi 20 octobre, la quasi-totalité des salariés étudiants étaient en grève. Chaque soir, une quinzaine d'entre eux se retrouvaient en assemblée générale et un tract fut rédigé à l'intention des autres agents. Ceux-ci manifestèrent leur soutien en refusant de traiter le courrier qui ne passait pas, du fait du mouvement.

Ce n'est qu'après le week-end que la direction proposa de discuter à nouveau et se montra prête à des concessions satisfaisantes pour les grévistes : elle rencontrera désormais régulièrement les organisations syndicales pour discuter des problèmes individuels d'aménagements d'horaires. Les étudiants auront la possibilité de travailler plus pendant les vacances universitaires. En outre, le prélèvement pour les jours de grève sera étalé sur plusieurs mois.

Correspondant local

• États-Unis

Démocrates et Républicains

Deux partis, deux clientèles électorales... au service d'une seule classe possédante

Aux États-Unis, si les Partis Démocrate et Républicain représentent fondamentalement la même politique au service de la bourgeoisie, ils n'en ont pas moins, traditionnellement, des clientèles électorales distinctes. Ainsi, à l'occasion de l'élection présidentielle, les médias ont souligné comment le Parti Républicain trouvait des appuis dans les milieux conservateurs, religieux voire intégristes, et attire les voix des milieux les plus réactionnaires, adversaires de l'avortement ou homophobes, et des habitants des États les plus ruraux. En revanche, les Démocrates séduiraient plutôt les ouvriers syndiqués, la population des grandes villes des côtes Est et Ouest, ainsi que les minorités, Noirs ou Hispaniques.

Évidemment, ce partage n'est pas absolu. Et surtout, il n'a pas toujours été tel. Les deux partis n'ont pas toujours attiré à eux leurs électeurs actuels. Longtemps, par exemple, les Noirs ont voté pour les Républicains, parce qu'Abraham Lincoln, qui remporta l'élection de 1860 et qui fut vainqueur de la guerre civile qui suivit et mit fin à l'esclavage, était républicain.

Deux vieux partis bourgeois

Le Parti Démocrate fut créé en 1844 et le Parti Républicain en 1854, au terme d'un processus de

mise en place de partis politiques commencé en 1824, avec l'extension du suffrage universel masculin dans les différents États. Le Parti Démocrate était alors celui des grands propriétaires des États du Sud, partisans de l'esclavage, ainsi que de la minorité catholique des grandes villes du Nord, tandis que le Parti Républicain était celui des industriels du Nord et du Middle West, anti-esclavagistes. Cette opposition sur la question de l'esclavage, qui recouvrait les ambitions des industriels du Nord et la nécessité pour eux de disposer de salariés exploitables, allait déboucher sur la guerre de Sécession (1861-1865). La victoire du Nord ouvrit la voie au développement économique qui allait faire des États-Unis la principale puissance impérialiste mondiale. Parallèlement, le Parti Républicain domina la vie politique jusqu'aux années 1920-1930.

Ce fut la grande crise de 1929 qui ramena les Démocrates sur le devant de la scène avec la victoire de Franklin D. Roosevelt, réélu quatre fois à partir de 1932 ! Son administration coïncida avec l'intervention accrue de l'État dans l'économie, devenue indispensable pour restaurer le fonctionnement du système capitaliste, puis pour faire la guerre.

Seules les luttes des ouvriers et des Noirs ont amené des réformes

En réponse à la vague de grèves ouvrières engendrée par



l'appauvrissement rapide généré par la crise, Roosevelt fit des concessions aux appareils syndicaux et introduisit des réformes comme un minimum de protection sociale pour les malades et les retraités, des systèmes insuffisants mais toujours en place aujourd'hui. Cette politique, imposée par les circonstances mais certainement pas par la volonté politique des Démocrates, allait néanmoins leur valoir un soutien électoral constant du mouvement syndical et d'une partie de la classe ouvrière, y compris de sa composante noire. La place croissante des Noirs dans la vie américaine, renforcée par la guerre, allait engendrer le combat contre la ségrégation raciale et pour le droit de vote

dans les États du Sud, et renforça encore le « vote noir » en faveur des Démocrates.

Cela dit, le Parti Démocrate n'a même pas été un parti réformiste au sens où le furent autrefois les partis socialistes ou communistes en Europe. S'il fit, à certains moments, des concessions aux organisations syndicales, ou aux minorités, ce fut d'abord pour désamorcer leur combativité et empêcher une éventuelle radicalisation. Plus récemment, ni Carter ni Clinton n'ont mené la moindre réforme sociale. Clinton avait promis une véritable Sécurité sociale. Non seulement cette promesse n'a pas été tenue, mais il a continué, comme les Républicains Reagan et Bush père, à rogner le peu de protec-

tion sociale existante.

En politique extérieure, les Démocrates ne valent pas mieux. Roosevelt enferma dans des camps de concentration les Américains d'origine japonaise. Truman lança la bombe atomique contre des civils japonais et s'enlisa dans la guerre de Corée. Kennedy tenta d'envahir Cuba et démarra la guerre du Viêt-nam, poursuivie par Johnson. Carter soutint des dictateurs comme Marcos (Philippines) ou Pol Pot (Cambodge). Quant à Clinton, il lança lui-même des attaques contre l'Irak, avec l'embargo et plusieurs bombardements meurtriers, qu'il justifiait par la fable des « armes de destruction massive », reprise ensuite par Bush.

Ainsi, les deux partis mènent une politique semblable, dictée par les intérêts fondamentaux de la grande bourgeoisie américaine, tout au plus nuancée par le besoin de faire quelques concessions à des clientèles électorales différentes. S'ils veulent s'exprimer par le vote, les travailleurs américains sont réduits, notamment par la politique de leurs organisations syndicales, à apporter leur soutien à l'un des deux grands partis bourgeois, sans trop pouvoir croire qu'en retour celui-ci se montrera un peu sensible à leurs intérêts. Et tout le système politique américain vise à empêcher l'émergence d'un parti défendant vraiment les intérêts politiques de la classe ouvrière aux États-Unis.

Jacques FONTENOY

• Allemagne

Les travailleurs de Volkswagen face aux menaces patronales

En Allemagne, c'est dans toutes les entreprises que l'offensive patronale pour obtenir des baisses importantes du « coût du travail » se poursuit. Le dernier exemple en date est Volkswagen, premier constructeur automobile européen. L'entreprise serait en difficultés, car elle réaliserait depuis le début de l'année des résultats moins bons qu'espérés, en particulier au niveau de la vente des voitures particulières. Et elle ne prévoit plus qu'un résultat de 1,9 milliard d'euros cette année... contre 2,5 milliards en 2003. Il n'y a pourtant pas vraiment de quoi pleurer !

Mais cela sert de prétexte à la direction, qui veut imposer un plan de réduction des coûts de 30 % d'ici 2011 dans les six usines d'Allemagne de l'Ouest, regroupant 103 000 salariés, qui sont régies par un accord d'entreprise garantissant, jusqu'à présent, des salaires supérieurs de 20 % aux conventions collectives de la métallurgie. Ce plan comprend sept points, dont un gel des salaires pour au moins deux ans, un allongement de la durée du travail et la mise en concurrence des différents sites pour la construction des prochains modèles.

Dans les autres usines alle-

mandes du groupe (regroupant 73 000 travailleurs), les conditions de rémunération sont beaucoup moins favorables. Il y a par exemple, sur le site historique de Wolfsburg, en Basse-Saxe, 4 000 travailleurs qui fabriquent la Touran, et qui sont payés environ 15 % de moins que leurs camarades qui produisent la Golf... à quelques centaines de mètres de là.

Au cours des négociations qui ont duré un mois, le syndicat IG Metall, qui réclamait au départ 4 % d'augmentation de salaire, a de lui-même autolimité ses revendications : il ne propose plus désormais qu'une hausse de 2 %, la baisse d'environ 10 % des salaires d'embauche et un accroisse-

ment de la flexibilité. Mais cela ne suffit pas pour le patron. Et le directeur du personnel, Peter Hartz, l'ami du chancelier Schröder qui est à l'origine du plan de réduction drastique des allocations des chômeurs de longue durée, menace de licencier 30 000 salariés s'il ne parvient pas à ses fins. Il est évident que Volkswagen n'a nullement l'intention de licencier autant de salariés d'un coup. Il s'agit, une fois encore, d'un immense chantage à l'emploi pour obtenir des concessions de la part des travailleurs.

Face à cette attitude arrogante, le syndicat IG Metall s'est montré extrêmement raisonnable. Il a négocié – si l'on peut

dire, puisque le patron ne veut céder sur rien – pendant un mois et a bien sagement attendu l'expiration légale du contrat précédent, fin octobre, pour organiser des débrayages et grèves d'avertissement.

Pour faire peur au patron et l'obliger à reculer, c'est au contraire une attitude offensive qui serait nécessaire, comme l'ont fait les salariés d'Opel il y a seulement deux semaines en bloquant vraiment la production. Pourquoi cela ne serait-il pas possible chez Volkswagen, où l'IG Metall se vante tout de même d'organiser 97 % des salariés ?

Henri MARNIER

• Irak

Le terrorisme des grandes puissances

Chaque jour ce sont des centaines de civils irakiens, en majorité des femmes et des enfants, qui meurent sous les bombes de l'aviation, les tirs de canons ou les balles des soldats de l'armée américaine. Une revue médicale anglaise, *The Lancet*, vient de publier une enquête estimant à 100 000 ou 200 000 le nombre de victimes civiles ainsi tombées du fait des troupes d'occupation, depuis la chute de Saddam Hussein. Ces chiffres confirment la violence que déploient les armées de la coalition engagées dans une guerre atroce contre la population irakienne.

À Fallouja, où l'armée américaine se prépare à donner l'assaut, il ne se passe pas de jour sans raids de l'aviation. Les témoignages qui parviennent décrivent des maisons éventrées par des missiles, des décombres d'où on retire des cadavres d'enfants. Ce qu'ont vécu et ce que vivent encore les habitants de cette ville illustre bien la sauvagerie dont est capable l'état-major américain lorsqu'il se heurte à la moindre résistance.

À Fallouja, les émeutes ont commencé trois semaines après la chute de Saddam Hussein. Le jour de la rentrée scolaire, les troupes américaines ouvraient le feu à la mitrailleuse sur une manifestation réclamant la réouverture d'une école, réquisitionnée pour y loger une division US. On releva dans la foule 17 morts et 75 blessés. En avril, une première offensive américaine sur la ville faisait un millier de morts, deux fois plus de blessés, et obligeait cinq mille familles à s'enfuir dans le désert voisin ou à Bagdad. Les marines durent se

retirer, mais dès le mois de juillet les raids aériens quasi quotidiens reprenaient. Aujourd'hui, ceux qui n'ont pas pu quitter la ville s'attendent au pire. Fallouja n'est pas un cas unique. Un peu partout en Irak, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, les avions et l'artillerie américaine prennent pour cible la population, suscitant en retour une haine farouche et méritée.

Cette politique qu'ont menée les États-Unis et leurs alliés après le renversement du régime de Saddam Hussein ne fait que pro-

suivre près de douze ans d'un embargo meurtrier, durant lesquels les USA, la Grande-Bretagne et la France étranglèrent la population. Pendant ces longues années, la mortalité des enfants de moins de cinq ans doubla, devenant l'une des plus élevées du monde. Dans les villes, l'accès à l'eau potable diminua de moitié, les médicaments de base devinrent introuvables. La malnutrition, inconnue auparavant, fit son apparition. À cette catastrophe s'ajoutèrent des bombardements qui n'avaient en fait



longer celle qu'ils ont menée pendant la période précédente. Pendant plus de dix ans ils ont prétendu que leur ennemi était le dictateur aujourd'hui déchu. Mais c'est la population irakienne, qu'ils prétendaient libérer, qui a été la principale victime de la guerre.

Lors de la première invasion du pays en 1991, les missiles lancés des navires et des bombardiers avaient fait près de 300 000 morts. L'impérialisme français avait alors apporté sa contribution à ce carnage. Les infrastructures vitales du pays avaient été rasées : ponts, routes, alimentation en eau potable et en électricité, plus rien ne fonctionnait.

jamais cessé. Plus d'un million d'Irakiens, dont la moitié d'enfants, moururent de ce blocus meurtrier. C'est à ce lourd bilan que viennent s'ajouter les morts de la seconde invasion, en 2003, et maintenant ceux de l'occupation du pays par les troupes de la coalition.

En Irak, les grandes puissances soi-disant « démocratiques » ont prouvé que leur terrorisme d'État n'avait rien à envier aux méthodes sanglantes d'un dictateur comme Saddam Hussein qui, de surcroît, fut longtemps leur homme de main.

Daniel MESCLA

• Sénégal

L'épidémie de choléra s'amplifie



Dans un quartier pauvre de Dakar, en 2001.

Depuis près d'un mois, une épidémie de choléra se développe au Sénégal. Le premier cas avait été enregistré à Colobane, un quartier populaire de Dakar, la capitale. Depuis, l'épidémie s'est étendue, dépassant les limites de la ville. Aujourd'hui, les autorités sanitaires sénégalaises recensent 338 cas, dont 4 mortels. Le bilan risque encore de s'alourdir dans les prochains jours.

Le choléra est une maladie de la pauvreté, due à une bactérie présente dans l'eau, et se propage par les boissons et les aliments contaminés. Il se manifeste par de violentes diarrhées et une forte déshydratation. Faute de traitement, cette maladie peut être mortelle. Bien que les autorités sénégalaises déclarent tenir la situation sous contrôle, l'épidémie ne cesse de progresser. Tous les quartiers de la capitale sont désormais touchés, notamment ceux des pêcheurs.

Les quelques opérations de désinfection menées dans les maisons ayant abrité les malades, l'interdiction de la vente de sachets d'eau ou de jus de fruit dans les rues de Dakar, l'information des populations, apparaissent comme autant de mesures tardives et dérisoires au regard de ce qu'il faudrait faire pour enrayer l'épidémie. De nombreux quartiers sont de véritables bidonvilles avec des égouts à ciel ouvert.

Et ce n'est pas en désinfectant, au cas par cas, tel ou tel baraquement où séjournait le malade avant d'être transporté à l'hôpital que l'on peut mettre un terme à l'extension du choléra.

Pour lutter contre le choléra, il faudrait mettre en œuvre bien d'autres moyens : détruire les bidonvilles, assainir les quartiers. Au lieu de se contenter d'envoyer ses agents

verbaliser la population qui laisse traîner les ordures et de désinfecter les maisons au compte-gouttes, le gouvernement pourrait, devant l'urgence de la situation, organiser un service supplémentaire de ramassage des ordures, envoyer l'armée curer les canaux dans les quartiers populaires, désinfecter des quartiers entiers, enravant ainsi la progression de la maladie. Il pourrait aussi envoyer ses fonctionnaires expliquer à la population les règles d'hygiène élémentaires, en lui donnant les moyens (l'eau potable en particulier) de les appliquer... mais pas seulement le jour où l'épidémie se déclare !

Mais cela semble le cadet de ses soucis. La dernière grande épidémie date de 1995-1996 : elle avait fait plus de 200 morts pour près de 10 000 cas recensés. Depuis, rien n'a été vraiment fait. Les quartiers populaires sont plus que jamais laissés à l'abandon, tandis que la population qui fuit la misère des campagnes vient s'entasser toujours plus nombreuse dans les taudis de la capitale ou dans les villes de sa banlieue. La politique du gouvernement sénégalais n'a en fait pas changé d'un iota. Abdoulaye Wade, le président actuel, un grand ami de Jacques Chirac, a trouvé sans aucun mal plus de vingt milliards de francs CFA, l'équivalent de 30 millions d'euros (en partie détournés par l'ancien Premier ministre limogé depuis), pour commémorer l'indépendance du pays. En revanche, il n'a pas déboursé un seul centime pour moderniser le principal hôpital de Dakar, dont le personnel s'était d'ailleurs mis en grève en juin dernier. Pas un centime non plus pour assainir la capitale... et prévenir ainsi de nouvelles épidémies.

René CYRILLE

Au sommaire de Lutte de Classe N° 83

(septembre-octobre 2004)

France

Le référendum sur la Constitution européenne, faux débats et enjeux véritables.

Haïti

Entre catastrophe naturelle, misère sociale et agissements des bandes armées. Cyclone Jeanne : phénomène naturel, mais catastrophe annoncée. L'État de décomposition.

Allemagne

Après six années de gouvernement social-démocrate, un

bilan désastreux pour les travailleurs.

Russie

Abcès tchétyène et maladies chroniques de l'État russe.

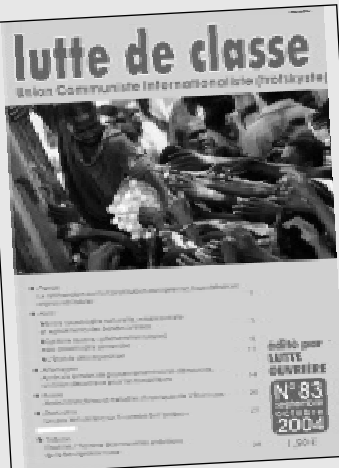
États-Unis

Un peu de lumière sur l'« armée de l'ombre ».

Tribune de la minorité :

Poutine, l'homme des nouvelles ambitions de la bourgeoisie russe.

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



• Chine

La mine tue, la course au profit aussi

141 mineurs ont été tués le 20 octobre lors d'une explosion dans la mine de charbon de Daping, une mine d'État de la province du Henan, dans le centre de la Chine. Sept autres mineurs sont encore portés disparus, selon l'agence Chine Nouvelle. Le même jour, six autres mineurs avaient trouvé la mort dans la province du Yunnan, dans le sud-ouest. Dans cet immense pays présenté par certains comme la preuve vivante des possibilités d'expansion du capitalisme, avec ses 9,1 % de croissance économique en 2003, pour moitié due au secteur privé, 60 millions de très pauvres gagnent moins de 100 dollars par an, 30 millions de paysans pauvres manquent de nourriture et de vêtements. À l'autre bout de l'échelle, les 400 plus riches Chinois ont une fortune cumulée de 301,1 milliards de yuans (36 milliards de dollars).

C'est dans les mines de char-

bon qu'un des aspects les plus barbares du capitalisme se laisse entrevoir : le taux de mortalité y est parmi les plus élevés au monde. Après 7 000 morts déclarés en 2003, il y aurait déjà eu cette année 4 153 accidents mortels. Selon *le China Labour Bulletin*, il s'agirait en réalité de près de 20 000 morts, victimes de conditions de travail impensables ou de coups de grisou, en particulier dans les dizaines de milliers de mines clandestines qui continuent d'exister, en

dépit des campagnes visant à les fermer pour non-observance des règles de sécurité minimum. Elles prolifèrent, en raison d'une demande de charbon d'autant plus forte actuellement que le prix du pétrole importé a connu une forte hausse. Ces mines produisent au mépris des conditions de sécurité les plus élémentaires et trouvent toujours plus de main-d'œuvre parmi les milliers de travailleurs migrants pauvres qui ont quitté les campagnes. Dortoires exigus

dans des baraquements de fortune ou temps de sommeil au fond des mines, manque d'eau, absence de sécurité sociale, ces mineurs de fraîche date sont les premières victimes d'accidents du travail en Chine.

Mais il s'agissait là d'une mine d'État, en principe soumise à des normes de sécurité et contrôlée. Même si les accidents y sont moins fréquents que dans les mines illégales, ils ne sont pas rares : le 23 septembre, un autre accident minier avait déjà fait

sept victimes. Deux accidents miniers très graves avaient fait déjà 124 morts dans la province du Heilongjiang (nord-est) en 2002 et 162 morts dans la province du Guizhou (sud) en 2000. Dans les mines et carrières d'État, comme celle de Daping où s'est produit le dernier accident, 3,4 millions de travailleurs étaient employés en 2002 pour un salaire moyen mensuel d'environ 120 dollars (110 euros).

V. L.

Prison pour des grévistes

Fin octobre, cinq travailleurs de Stella International, une usine de chaussures de la ville industrielle de Dongguan qui soustrait pour des marques chic et chères telles que Timberland, Clarks, Wolverine ..., dans la province de Canton au Sud-Est de la Chine, ont été condamnés par le tribunal municipal de la

ville à des peines de prison ferme, jusqu'à trois ans et trois ans et demi. Ils ont tous entre 16 et 21 ans et la jeune ouvrière de 16 ans a été condamnée à une peine de deux ans, assortie d'un sursis de trois ans.

À l'origine, un rassemblement de protestation avait eu lieu la nuit du 21 avril dans l'usine : plus de 4 000 travailleurs s'en étaient pris aux bas salaires, à des arriérés de salaire non payés ainsi qu'aux repas insuffisants fournis par la cantine. Précisément, la colère avait éclaté après que la direction de l'usine avait décidé, plusieurs mois auparavant, de payer le travail supplémentaire du week-end en heures normales, entraînant une baisse importante de salaire. Un autre débrayage de 1 000 personnes avait eu lieu pour les mêmes raisons deux nuits plus tard dans

une autre usine Stella (la firme possède sept usines de chaussures en Chine du Sud). Lors des deux rassemblements, des équipements et même un directeur auraient été mis à mal.

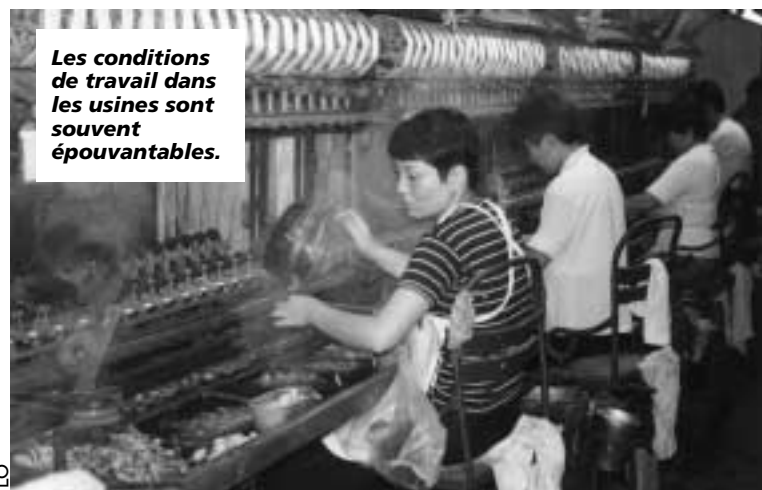
À la suite de cela, dix travailleurs avaient été arrêtés par la police dans les deux usines et plusieurs dizaines d'autres licenciés.

Le tribunal, au lieu de pointer du doigt l'illégalité dans laquelle opérait la direction de l'usine Stella, a condamné les travailleurs qui avaient protesté. Des témoignages ont cependant mis en évidence des conditions de travail excessivement dures, comme des équipes de 11 heures quatre jours de suite dans la semaine, suivis d'un seul jour de repos, tout cela étant loin de la loi qui limite la semaine de travail normale à 44 heures, auxquelles ne peuvent s'ajouter que neuf heures supplémentaires

en moyenne. Les salaires, extrêmement faibles, de l'ordre de 450 yuans mensuels (60 dollars, un peu plus de 50 euros) étaient en grande partie consacrés par les ouvriers et ouvrières à rembourser le logement et la nourriture fournis par l'usine. Dans l'une des usines Stella, des ouvrières n'avaient touché en mars et en avril que 50 yuans.

En ce qui concerne les dégradations signalés par la direction de Stella, leur montant atteindrait, selon le tribunal, un total de 150 000 yuans (20 000 dollars). Il est néanmoins peu étonnant que l'ONG China Labor Watch, qui rassemble des témoignages et des informations sur les conditions de travail en Chine, soupçonne les juges d'avoir été achetés par la direction de l'entreprise.

Viviane LAFONT



Les conditions de travail dans les usines sont souvent épouvantables.

• Vietnam

L'agression américaine tue à retardement

Alors que l'armée d'intervention américaine a dû quitter le Vietnam il y a plus de trente ans, les défoliants toxiques déversés par ses avions, notamment le tristement célèbre « agent orange », continuent de provoquer des cancers et des malformations parmi les descendants de ceux qui furent en contact avec ces produits. Une association s'est adressée à Bush et à son concurrent Kerry, leur demandant de reconnaître la responsabilité des États-Unis, tandis qu'un procès est intenté à Monsanto, Dow Chemical et autres sociétés productrices de ces produits.

En 1961, Kennedy, alors président des USA, donna son feu vert pour que l'armée américaine déverse des millions de litres de défoliants sur les forêts et les terres cultivées du Vietnam, afin de débusquer les combattants, de bombarder

plus efficacement et pour réduire la nourriture de la population. L'objectif était alors aussi de faire fuir les habitants des campagnes du Sud-Vietnam, pour les contraindre à partir vers les villes où ils ne pouvaient survivre qu'en mendiant. On estime que quatre millions de personnes, réfugiées aux abords des villes, furent parquées dans des baraquements sordides où régnaient toutes sortes de maladies.

Les herbicides utilisés, parmi lesquels l'« agent orange » – appelé ainsi parce que l'armée américaine l'avait stocké dans des tonneaux marqués d'orange – ont détruit une grande partie de la forêt et laissé beaucoup de terres impropres aux cultures. La dioxine qu'ils renfermaient continue d'entraîner des ravages sur la santé : cancers, maladies de peau, atteintes du système nerveux,

maladies respiratoires et du sang, cécité, anomalies à la naissance, qui touchent encore les nouvelles générations.

Les déversements se poursuivirent jusqu'en 1971, malgré les protestations de scientifiques et celles d'anciens combattants américains eux-mêmes victimes de l'agent orange. Ces derniers attaquèrent les fabricants en justice. En mai 1984, à la veille du procès, les sociétés

mises en cause proposèrent un règlement à l'amiable et 40 000 des 68 000 plaignants obtinrent une indemnisation. En revanche, jusqu'à aujourd'hui, les victimes vietnamiennes n'ont rien reçu. Or, selon la Croix Rouge, un million de personnes souffrent encore des effets des défoliants.

La plainte déposée auprès de la Cour fédérale de New York contre 37 industriels chimistes,

parmi lesquels Dow Chemical et Monsanto, qui devrait être reçue dans les prochaines semaines, aboutira-t-elle ? Cela n'effacerait pas le crime perpétré par les États-Unis sous les présidences de Kennedy, Johnson – démocrates – et Nixon – républicain –, contre un peuple luttant pour n'être plus soumis à la domination de l'impérialisme américain.

Jean SANDAY

— La mémoire courte de Monsanto —

La firme américaine Monsanto a fait parler d'elle par ses expérimentations de maïs transgéniques en France. Elle prétend être au service d'une « agriculture de qualité, productive, innovante et durable », « à l'écoute du consommateur et de la société civile ». Des slogans qui cachent ce qui la motive vraiment : la recherche du pro-

fit, tout comme lors de la guerre du Vietnam.

C'est un épisode que les dirigeants de cette société voudraient voir effacer des mémoires. Prétendant retracer un siècle d'histoire de la société dans le monde, elle ne retient pour les années 1960 que la « création de la Division Agriculture, spécialiste des engrais et

des produits de protection des plantes ». Pas un mot de l'excellente affaire que représentaient les quelque 82 millions de litres d'« agent orange » et autres défoliants commandés par l'armée américaine pour être déversés sur le Vietnam.

J.S.

• Transport routier

L'État privatise les contrôles

En juin 2003, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie annonçait l'externalisation des centres de contrôle technique pour les poids lourds. Celle-ci va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Cent soixante-trois centres de contrôle technique seront privatisés. Les 700 personnes qui assurent le suivi administratif et les contrôles techniques des véhicules devront, soit quitter la Fonction publique avec une prime de 45 000 euros, soit trouver un autre poste au sein de la Fonction publique.

Si petit à petit ces contrôles avaient obligé les patrons routiers à respecter des normes de sécurité avant de pou-

voir faire circuler leurs camions, il est à craindre, du fait de cette mesure, que l'état des flottes de camions se dégrade. Le souci permanent de rentabilité des entreprises privées qui prendront en charge les contrôles, les conduiront probablement à les rendre de plus en plus rapide et à laisser de plus en plus d'éléments non contrôlés. D'autre part, les tarifs, les conditions de contrôle risquent d'être différents selon la taille des entreprises qui seront clientes d'un centre.

Aux inquiétudes soulevées, le ministre répond que l'État reste maître de l'évaluation des entreprises qui effectueront les contrôles, de

l'état de ces centres et de leur méthode... Seulement comme la logique de la politique gouvernementale est de supprimer de plus en plus de personnel, on peut s'interroger sur la capacité de l'État à assurer cette tâche de contrôle.

La raison invoquée à cette privatisation est « *qu'elle ne paraît plus relever d'une activité régaliennne de puissance publique* » selon les termes du rapport ministériel. En d'autres termes, ce ne serait pas du ressort de l'État, qui pourtant en a assumé la charge jusqu'alors. D'autre part on peut s'étonner d'un tel discours alors que le gouvernement actuel prétend

faire de la sécurité routière une des priorités nationales. En réalité, derrière le blabla des ministères, les entreprises qui tiennent déjà des réseaux de centres techniques pour les véhicules de tourisme lorgnent sur ce service. Les entreprises sélectionnées acquerront des centres déjà installés et équipés, et pour certains récemment rénovés. Elles seront assurées d'une charge de travail, par exemple en Île-de-France plus de 100 000 camions à visiter chaque année.

Leurs perspectives de profits sont quasi assurées, mais pas le service de la collectivité.

Viviane LOGUES

• Charente

La colère d'un canton rural

Mardi matin 2 novembre, deux cents maires de villages charentais, des élus, des syndicalistes, des militants politiques accueillèrent par des applaudissements le cortège de près d'une centaine de personnes venues du canton rural de Villefagnan, maire en tête, pour manifester devant la préfecture de la Charente, à Angoulême. Forts d'une pétition signée par un millier de personnes et après une assemblée à 150, les manifestants affichaient leur refus de la décision unilatérale de La Poste de transférer les facteurs de Villefagnan à la sous-préfecture, Ruffec, ce qui entraî-

nera tôt ou tard la disparition du bureau de poste.

Le maire de Villefagnan, socialiste, prit la parole pour dénoncer les conséquences désastreuses de la politique de La Poste qui ne cherche qu'à implanter des agences financières et à faire déperir le service public. Il dit son indignation que La Poste, après avoir demandé et obtenu la modernisation des locaux, après avoir donné l'assurance du maintien des facteurs, renie ses engagements. Il rappela que déjà la perception et la gendarmerie avaient disparu.

De nombreux maires de bourgades charentaises (dont

la présidente UMP des maires de Charente) lui apportèrent leur soutien, eux dont les communes ont été victimes de la politique de rentabilisation de La Poste, qui ferme des bureaux pour les remplacer par des « points fixes ».

Il faut dire que la Charente, déclarée « département pilote », subit avec d'autres départements modestes une politique de suppression des bureaux de poste, comme d'ailleurs du démantèlement de nombre de services publics.

Alors qu'il faudrait, bien au contraire, améliorer les services rendus à la population dans ces localités rurales

menacées d'affaiblissement démographique et d'appauvrissement économique. C'est en tant que telles qu'elles sont attaquées.

La délégation reçue à la préfecture dans le cadre d'une « commission de présence postale » a reçu l'assurance d'un gel des transferts pour deux ou trois mois. C'est une mesure dans laquelle le maire de Villefagnan voyait une simple manœuvre.

La prise de conscience et la mobilisation feront peut-être que la politique de la terre brûlée ne passe pas... comme une lettre à la poste.

Correspondant local

• Lycée Delacroix – Drancy (Seine-Saint-Denis)

Mobilisation contre les fins de contrats

Au lycée Delacroix de Drancy, en Seine-Saint-Denis, comme dans tous les établissements de l'Éducation nationale, l'emploi est de plus en plus précaire, en particulier pour les ATOSS (le personnel non enseignant).

En octobre, nous apprenions que six collègues allaient se retrouver au chômage en novembre, avec la fin de leur Contrat Emploi Solidarité ou Consolidé. En effet, ces contrats à temps partiel, payés au smic horaire, ne peuvent dépasser trois ans.

Cette situation commençait à faire discuter au lycée.

Voir partir des collègues au chômage nous choquait d'autant plus qu'on savait que les entretiens d'embauche des nouveaux CES pour les remplacer avaient commencé.

Mardi 19 octobre, au cours d'une réunion, une journée de grève fut votée pour le jeudi suivant à la quasi-unanimité de la cinquantaine de présents. Une demande d'audience au rectorat fut aussi envoyée, et la décision prise de nous y rendre en nombre pour exiger le réemploi des collègues.

Le jeudi 21, il y avait 40 % de grévistes (cantine et biblio-

thèque fermées). Une quarantaine d'entre nous est partie au rectorat qui n'avait pas donné suite à notre demande de rendez-vous. Après une heure et demie d'attente, une délégation, comprenant entre autres les collègues directement concernés, rencontrait les deux principaux responsables du service ATOSS. À notre demande de titularisation pour tous, ceux-ci ont répondu en demandant aux collègues menacés d'être « raisonnables » ou bien de passer des concours l'année prochaine. Le chef de service s'est cependant engagé à

suivre personnellement leurs dossiers et à faire des propositions concrètes lors d'un prochain rendez-vous, fixé début novembre.

Les participants à cette première réaction collective en sont sortis contents d'avoir réagi et, à l'assemblée générale du lendemain, des collègues en fin de contrat ont pris la parole pour le dire. Dans cette réaction, les liens tissés entre professeurs et ATOSS, lors de la grève de mai-juin 2003, ont compté.

Correspondant local

• OGF (Pompes funèbres)

Touchez pas à la mutuelle

Le 2 novembre était une journée de grève générale chez OGF, qui associe plusieurs sociétés de pompes funèbres comme Borniol, les Pompes funèbres générale, Roblot, etc.

À Paris 19^e, une soixantaine de travailleurs du Siège se sont rassemblés, rejoints par des collègues de Melun, des conducteurs, des porteurs et des marbriers.

Les travailleurs présents, criant « OGF anti-social » et « Touchez pas au social », étaient déterminés à défendre leur assurance complémentaire, menacée par la direction, qui trouve les cotisations trop chères et qui a dénoncé l'accord de Prévoyance. C'est là une des conséquences du déremboursement des médicaments mis en œuvre par le gouvernement Raffarin, qui a pour conséquence d'augmenter la part que doivent rembourser les mutuelles et qui entraîne en général des hausses des cotisations pour ces mêmes mutuelles.

Le personnel craint de voir les cotisations de cette mutuelle augmenter et ses remboursements diminuer. Il revendique également la subrogation, c'est-à-dire le paiement intégral du salaire par la direction en cas de maladie ou d'accident du travail, l'employeur touchant alors lui-même les indemnités journalières de la Sécurité sociale. OGF refuse ce système qui existe pourtant dans bien des entreprises, prétendant que cela encouragerait les arrêts de travail !

Les salaires sont très bas chez OGF, de plus ils ont été gelés pendant trois ans à l'occasion du passage aux 35 heures. On y touche moins de mille euros à l'embauche. Des travailleurs s'indignaient de gagner 1 050 euros après dix ou vingt ans d'ancienneté dans une entreprise pourtant prospère.

Les médias étant présents, le directeur des ressources (in)humaines a fait savoir qu'il recevrait d'abord les journalistes et seulement ensuite une délégation des grévistes. On put voir ce monsieur déclarer à la télévision que la majorité des travailleurs de l'entreprise étaient sereins et avaient confiance dans la négociation avec la direction ! Il n'aura convaincu que lui-même.

En tout cas, certains des travailleurs présents, contents d'avoir montré qu'ils n'avaient pas l'intention de se laisser faire, ont envie de recommencer mais cette fois pour les salaires.

Correspondant local

Coupures d'électricité pour impayés

• En Seine-Saint-Denis

L'État refuse aux maires le droit d'intervenir

Mardi 2 novembre, six maires PCF de Seine-Saint-Denis, sur les treize maires de ce département ayant pris des arrêtés interdisant les coupures d'électricité, comparaissaient devant le tribunal administratif de Cergy. Un précédent jugement, concernant le maire de Bagnolet, a donné raison au préfet, qui juge ces arrêtés illégaux : selon lui, « il n'est pas du ressort du maire de régler les différends pouvant intervenir entre les particuliers et le fournisseur d'électricité ». Il est vraisemblable que les douze autres arrêtés municipaux seront à leur tour suspendus.

Par-delà la bataille juridique, qui avait toutes les chances d'être perdue d'avance, les municipalités ont voulu faire un geste de solidarité envers les familles en difficultés économi-

ques et sociales qui ne peuvent plus payer leur facture d'électricité. À l'origine de leur initiative se trouve l'incendie d'un logement à Saint-Denis, en août dernier, où un homme et sa fil-

lette étaient morts parce que, l'électricité ayant été coupée, la famille s'éclairait à la bougie. Les arrêtés mettaient effectivement en avant les risques liés à l'emploi de moyens de fortune pour s'éclairer et se chauffer, et s'appuyaient sur le fait que la loi définit l'électricité comme « un bien de première nécessité ».

Partout en France, le nombre de familles qui ne peuvent acquitter leur facture d'électricité ne cesse de croître. Face à cette détresse, le Fonds de

Solidarité Énergie, qui a aidé 11 000 familles à payer leur facture en 2003, ne suffit plus. Alors, EDF répond aux impayés en réduisant dans un premier temps la consommation à 1 000 watts, avant de couper l'électricité si la note s'allonge. En Seine-Saint-Denis, département où le taux de chômage est supérieur à la moyenne et qui regroupe des milliers de personnes en difficultés, des dizaines de coupures ont lieu quotidiennement, près de neuf cents

en quelques mois sur la seule circonscription de Saint-Denis.

Le geste des maires, on le voit, ne suffit pas à lui seul à empêcher les coupures. Mais leur prise de position en faveur des déshérités est un encouragement pour tous ceux, particuliers, associations, employés d'EDF-GDF, qui se battent pour que l'électricité soit accessible à chacun et pour que cessent ces pratiques conduisant à mettre en péril la santé ou la vie des plus démunis.

Marianne LAMIRAL

• Dans le Gard

Arrêtés municipaux anti-coupures

Dans le Gard, depuis des années le Collectif d'action contre le chômage d'Alès et des Cévennes poursuit sa lutte contre les coupures d'eau et d'électricité et pour le droit à l'énergie. Le 26 janvier 2001, à une trentaine de personnes, il avait remis, publiquement et devant la presse, le courant à une jeune mère de famille et à sa gamine de trois ans qu'EDF avait privées de courant.

Le 5 décembre 2002, un jeune chômeur de 35 ans du département, Philippe Comte, est mort à Saint-Ambroix. EDF

lui ayant coupé le courant, il s'éclairait à la bougie et a mis le feu à sa literie. Il devait 1 400 francs à EDF, somme que les services sociaux de la DDSS ont versée sur le compte d'EDF une semaine après sa mort. Lors de la mort de Philippe, les restes de la bougie étaient au pied de son matelas fumant. Cela n'a pas empêché la gendarmerie de refuser de nous indiquer les causes de la mort. On nous a simplement répondu : « L'enquête est en cours ! », et les résultats de ladite enquête ne sont jamais parus dans la presse.

Une campagne a donc été lancée pour la signature d'arrêtés interdisant les coupures d'eau et d'électricité du 1^{er} novembre au 15 mars, période où il est interdit d'expulser les gens de leur appartement. À l'heure actuelle 40 maires du département, soit 10 % d'entre eux, ont pris un arrêté ou une délibération interdisant les coupures.

Les délibérations n'ont aucune valeur juridique. Par contre les arrêtés ont force de loi dès leur publication. Le préfet ne peut plus les annuler lui-

même. Il peut simplement faire des remontrances aux maires (il a deux mois pour cela) et, si le maire ne cède pas, porter l'affaire devant le tribunal administratif (il a deux mois de plus). Celui du Gard a fait des remontrances à certains maires (un seul a cédé) mais n'a trainé personne devant le tribunal administratif. Maintenant, seuls les maires qui ont pris les arrêtés, ou leurs successeurs, auraient donc le pouvoir de les annuler.

Les maires en question sont essentiellement ceux des envi-

rons immédiats d'Alès. Le collectif essaie de persuader les maires qui ont pris une délibération de la compléter par un arrêté. Une campagne d'affichage est prévue, avec photocopies des arrêtés, sur le thème : « Votre maire a pris un arrêté. Les coupures sont interdites. Si vous, ou un de vos voisins, est coupé, réagissez, organisez-vous, contactez le maire, contactez-nous... »

En tout cas, il faut souhaiter que ce soit repris dans tous les départements.

Correspondant local

• Saturnisme

L'attitude révoltante des pouvoirs publics

Dix ans après l'intoxication de quarante enfants par des peintures au plomb à Paris, leurs familles qui avaient porté plainte contre les pouvoirs publics devront attendre une nouvelle expertise pour savoir... si leurs enfants victimes de saturnisme seront indemnisés ou pas !

À l'époque, ces cas de saturnisme diagnostiqués par les services de l'enfance, avaient été signalés aux autorités sanitaires. En toute logique, l'État et la Ville de Paris auraient dû intervenir au plus vite, reloger les familles et soigner les enfants malades. Mais ils ont laissé traîner les choses en longueur.

Lasses d'attendre et soutenues par différentes associations, ces familles avaient saisi la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) pour réclamer une

indemnisation. Il y a deux ans, celle-ci avait jugé la plainte des familles recevable, arguant qu'il y avait bien une infraction et que les pouvoirs publics n'avaient pas porté secours aux familles concernées. Cela justifiait une indemnisation. Mais voilà, tout en retenant la mise en danger d'autrui, la cour d'appel de Paris a infirmé la décision de la CIVI et ordonné une nouvelle expertise afin de statuer sur la recevabilité des demandes d'indemnisation des victimes du saturnisme !

Dans cette affaire, tout le monde traîne la patte, cherchant à se défaire de ses responsabilités. Les pouvoirs publics se réfugient derrière le manque de logements pour justifier leur inertie depuis des années, comme s'il n'y avait pas assez de logements vides dans Paris ? Les propriétaires empoisonneurs, qui empêchent les loyers sans effectuer les moindres travaux,

ne sont nullement inquiétés. Quant au Fonds de garantie, normalement chargé du versement des indemnisations aux victimes, il vient de faire appel du dernier jugement ! Son avocat a déclaré : « Les médecins devront constater un déficit permanent sur le plan fonctionnel. Puis fixer une indemnité : combien vaut, par exemple, la perte de deux points de QI. » Quel cynisme !

Or, tout le monde sait aujourd'hui que le plomb,

même à faibles doses, « est à l'origine de dommages irréversibles sur le développement psychomoteur de l'enfant »,

comme le déclare une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Cette maladie entraîne des « problèmes d'apprentissage, une diminution du quotient intellectuel et des troubles du comportement », ajoute l'avocat de l'Association des vic-

times du saturnisme, qui évalue le préjudice à 150 000 euros par enfant.

Ces enfants sont issus de familles pauvres, pour la plupart immigrées, qui vivent depuis des années dans les taudis des XVIII^e et XIX^e arrondissements de la capitale. L'attitude de l'État comme de la Mairie de Paris, ou du Fonds de garantie qui cherche à tout prix la faille juridique pour ne pas rembourser les victimes, de crainte que cela ne fasse jurisprudence (il y aurait 84 000 enfants souffrant du saturnisme) est proprement scandaleuse et révoltante.

Reloger et indemniser toutes les familles et leurs enfants victimes de l'intoxication par des peintures au plomb devrait être une priorité des pouvoirs publics.

René CYRILLE



Tant que des gens habiteront des taudis, le saturnisme fera des victimes.

• SNCF

Après l'accord sur « la prévention des conflits », la droite et le gouvernement en veulent plus

Quelle que soit la façon dont la fédération CGT des cheminots tente de justifier l'accord qu'elle a signé le 29 octobre dernier avec la direction de la SNCF sur « l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits à la SNCF », sa signature apporte la caution de l'organisation syndicale la plus influente à une opération politique de la direction de la SNCF et du gouvernement dirigée contre les travailleurs.

Contre les travailleurs de la SNCF, en premier lieu, mais plus largement contre l'ensemble des salariés de la fonction publique et même contre toute la classe ouvrière de ce pays. Cet accord est une mesure visant à rogner le droit de grève, à rendre plus difficile de se défendre, à contenter les patrons et la fraction la plus réactionnaire de l'opinion.

La satisfaction affichée par le gouvernement et les élus de droite, au lendemain de la signature de l'accord par la CGT, montre qu'ils estiment avoir réussi un bon coup. Le ministre des Transports, Gilles de Robien, qualifiait l'accord d'« historique et prometteur ». De son côté, Raffarin se félicitait que « le dialogue social se montre fertile ». Fertile et pro-

metteur, pour qui ? Dans le même temps, l'un et l'autre ajoutaient que ce n'était qu'un premier pas, « une bonne première étape » déclarait Pierre Méhaignerie, l'un des dirigeants de l'UMP, mais qu'il fallait aller plus loin.

Contrairement à ce que laissaient entendre les organisations syndicales pour justifier leur signature, l'idée d'une loi sur le service minimum n'est pas écartée. Au contraire, Raffarin a précisé que le vote d'une loi ne deviendrait inutile que « si les autres entreprises devaient suivre l'exemple de la SNCF ». Et son ministre des Transports a complété en déclarant qu'il res-

taut encore deux problèmes à résoudre, sur lesquels il fallait que direction et syndicats continuent à travailler : « la prévisibilité des conflits et l'amélioration du service public en cas de grève ». Autant dire que la satisfaction de la direction de la CGT n'est pas justifiée, qui explique que le texte « donne des moyens et des points d'appui supplémentaires aux élus du personnel et aux organisations syndicales pour mener un dialogue social efficace ». Le gouvernement lui dit en substance : « Vous avez fait un pas. J'attends le second ». Tout juste s'il ne dit pas : « Maintenant, à plat ventre » !

Après avoir signé un engagement au « dialogue » avec la direction SNCF, la fédération CGT des cheminots aura du mal à convaincre lorsqu'elle menace « d'une phase conflictuelle », si le gouvernement propose une loi sur le service minimum. Donner un coup d'arrêt aux menées du gouvernement qui voudrait remiser le droit de grève au placard est une nécessité. Mais l'attitude des directions syndicales montre que, pour défendre leurs droits et en conquérir d'autres, les travailleurs ne devront pas compter sur ces prétendus représentants.

Lucienne PLAIN

• SNCF - Région Normandie

La cascade des suppressions de postes

À Rouen, jeudi 14 octobre, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, Sud-Rail et Unsa, une centaine de cheminots ont distribué aux usagers un tract pour dénoncer les suppressions de postes Fret, avec comme slogan « Un train de supprimé, c'est 50 camions sur les routes ».

Si on parle beaucoup du Plan Fret, en fait tous les services et tous les établissements sont touchés par les restructurations, les réorganisations : l'équipement, le dépôt, les ateliers, les secteurs administratifs. Partout, la SNCF réduit ses coûts en supprimant des effectifs.

Les réorganisations des triages de la région Normandie se traduisent par 80 postes Fret en moins. Dans la filière Mouvement, la direction vient d'annoncer la suppression de 25 postes supplémentaires. Au dépôt de Sotteville, il y a une grande inquiétude car, avec la baisse du trafic marchandises, la direction fait pression sur les conducteurs pour qu'ils acceptent d'aller travailler dans d'autres régions. Selon la direction, jusqu'à la fin de 2005, il n'y aura pas de recrutement pour remplacer les départs en retraite.

Chez les contrôleurs, les conditions de travail se détéri-

ent. Certains voient leur moyenne de travail effectif augmenter d'une heure. Fréquemment, là où il doit y avoir deux, voire trois agents, le contrôleur se retrouve seul. Il y a toujours une raison et c'est toujours mis au compte de « l'absence inopinée » d'un camarade, jamais du fait que la direction ne l'a pas prévu.

Les services Voyageurs sont eux aussi touchés, avec des suppressions de postes, des postes non tenus et la direction qui fait de plus en plus appel à des travailleurs en contrat à durée déterminée. Elle met en place des automates, faisant peser la menace de suppressions de pos-

tes parmi les vendeurs, et elle incite les voyageurs à acheter leur billet sur Internet, en proposant d'importantes réductions que le voyageur ne peut pas obtenir à un guichet de gare. Elle organise la saturation des centres de renseignements téléphonés.

Le service de l'Équipement, chargé de l'entretien des voies, est lui aussi concerné par les restrictions de budget. Sur certains tronçons de lignes, la direction baisse la vitesse parce que les installations sont en mauvais état.

Les cheminots dans les bureaux administratifs vont eux aussi payer un lourd tribut à ces

restructurations, qui se traduisent par la réduction des effectifs afin de préparer des filialisations et des privatisations, comme elle l'a fait avec l'Agence logement de la SNCF, reprise par une société privée, la SFCL.

Au bout du compte, il n'est pas facile de faire le total des suppressions de postes, car la direction saupoudre ses annonces. Mais d'après les organisations syndicales, fin 2005, il y aura au moins une baisse d'effectifs de 200 cheminots rien que pour la région Normandie.

Correspondant LO

• SNCF – Paris gare du Nord

Grève contre les suppressions d'effectifs

Mardi 2 novembre, la gare du Nord à Paris était en grève : tous les vendeurs des guichets banlieue, sauf un CDD, étaient en grève, les bulles d'accueil étaient tenues par des cadres et les tourniquets étaient en passage libre.

La grève avait lieu pour protester contre les réorganisations, dont l'objectif est de supprimer le maximum d'effectifs. Tous les secteurs sont visés, mais c'est aujourd'hui la partie banlieue de la gare qui est directement touchée par la réorganisation en cours.

Ainsi la direction veut obliger les cheminots à rester seuls aux guichets ou dans les bulles d'accueil banlieue et à être déplaçables à tout moment. Elle en profite aussi pour supprimer des primes de nuit.

Ce jour-là, sur l'ensemble de la gare, il y avait 28 % de grévistes, tous collègues confondus. La grève était très suivie justement à la banlieue avec 63 % de grévistes et à Eurostar avec 50 %.

Les 32 cheminots présents à l'assemblée sont allés trouver le chef d'établissement, l'interpellant directement

sur les méfaits de ces réorganisations, non seulement pour les cheminots mais aussi pour les usagers. Il était bien en peine pour répondre et justifier ses propres décisions. Mais il n'avait rien à dire, rien à donner. Bref, on a assisté à une démonstration en direct de la conception du « dialogue social » de la direction.

Du coup, nous avons reconduit la grève pour le lendemain, à l'unanimité des présents.

Correspondant LO

• RATP

Ça l'affiche mal

Les journées dédiées aux handicapés ont souligné les difficultés quotidiennes des personnes à mobilité réduite.

Le métro parisien est un bon exemple : des ascenseurs quasiment nulle part, des stations sans escaliers mécaniques, ou alors des « escaliers roulants » pour sortir, mais seulement pour aller du guichet au quai, sans compter les divers systèmes destinés à décourager les fraudeurs, qui constituent autant d'obstacles. Pour les personnes âgées, les personnes

ayant des bébés dans les poussettes, les gens chargés, ce sont des tracas en plus, voire des parcours du combattant.

Que fait la RATP pour pallier cette situation ? Elle explique que monter les escaliers, c'est bon pour la santé ! En effet pendant plusieurs semaines on pouvait lire sur les affiches : « Cet escalier est bon pour votre santé », avec un développement vantant les mérites de « 30 minutes de marche rapide par jour ». Des conseils comme ceux-là, elle en a encore beaucoup ?

• Guy Degrenne – Vire (Calvados)

Deux délégués licenciés par un patron sans scrupules

À Vire, ville industrielle de 13 500 habitants du Calvados, le principal employeur est l'usine, employant 800 travailleurs, de Guy Degrenne, fabricant d'accessoires de cuisine. Anciennement très paternaliste, avec des familles d'ouvriers de père en fils, Guy Degrenne a commencé des restructurations ces dernières années. En janvier 2003, un plan de 100 licenciements était mis en œuvre. Un coup dur, dans ce bassin industriel touché par de nombreux plans de licenciements, de Moulinex dans la région à Valeo

qui a fermé une usine de 300 personnes à Vire en 2001. Mais une partie des travailleurs ont réagi, attaquant juridiquement ce plan de licenciements. Le patron avait visé des travailleurs âgés ou ayant des handicaps, en se fichant de l'obligation légale de justifier son plan. Le plan a été déclaré non conforme à la loi en juillet 2003, et les 17 travailleurs qui attaquaient ont gagné le droit d'être réintégrés, sept d'entre eux faisant ce choix.

Depuis, la direction continue sa politique avec acharnement.

Elle a licencié neuf personnes cet été, en dessous de la limite des dix, qui force à respecter les règles des « plans sociaux ». Elle en a profité pour licencier quatre des sept réintégrés.

Et puis elle a monté un coup contre la CGT, qui avait aidé les 17 travailleurs à attaquer son plan précédent. Un vendredi soir, le directeur, flanqué d'un cadre des ressources humaines, a fait irruption dans les locaux syndicaux, en toute illégalité, et a prétendu surprendre deux délégués CGT « en état d'ébriété », sans le faire cons-

tater par un médecin ni demander le moindre test, se permettant ce gros bobard sous le seul prétexte que les militants présents buvaient une bière. La direction a décidé le licenciement des deux délégués et un jour de mise à pied pour les deux autres militants présents. À force de pressions, elle a obtenu l'accord de l'inspecteur du travail pour ces licenciements, après avoir fait voter ceux-ci par le Comité d'établissement, grâce au vote des autres syndicats qui se sont faits les complices du patron, contre l'avis de leur fédé-

ration.

Pourtant la manœuvre est évidente, comme la volonté de la direction de se débarrasser de ces militants à tout prix. Un des délégués en est à sa troisième procédure en 18 mois !

Pour tous les militants et de nombreux travailleurs de la région, ce coup monté est scandaleux. Les pétitions circulent, dans l'entreprise et à l'extérieur, et une manifestation de soutien est prévue début novembre.

Correspondant local

• Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Non à la fermeture de la Bourse du travail

Depuis septembre 2004, le maire d'Aulnay-sous-Bois, commune de 80 000 habitants en banlieue parisienne, essaye de récupérer les locaux de la Bourse du travail qui se trouvent en centre ville. Il aurait justement besoin de ces locaux-là pour installer des bureaux municipaux ! Cela fait trente ans que les organisations syndicales y sont présentes... mais leur départ est exigé pour le 1^{er} décembre. Dans son courrier aux organisations syndi-

cales, le maire UMP se paie le culot d'invoquer la démocratie : les futurs bureaux municipaux seraient ainsi plus proches de la population et tant pis s'il faut, pour cela, expulser les syndicats

De nombreux travailleurs viennent régulièrement à la Bourse pour chercher conseil face à des licenciements, se réunir lors de grèves ou lors d'autres combats, ou encore pour rencontrer les conseillers prud'homaux, par exemple. Il

avait été acquis que la municipalité hébergerait la Bourse du travail, qui regroupe toutes les organisations syndicales. Mais ce maire de droite doit considérer que tout cela est inutile.

La menace du maire n'est pas restée sans réponse. Les militants syndicaux, en particulier ceux de la CGT, ont lancé une pétition, 5 000 personnes l'ont signée sur les marchés, en ville. Parmi les 6 000 travailleurs de l'usine Peugeot-Citroën (l'une des plus

grosses de la région parisienne), qui est justement située sur la commune, la réprobation s'est aussi fait sentir.

Le 25 octobre, la permanence juridique, qui se déroule d'habitude dans la Bourse du travail, a eu lieu en public, devant la mairie. Une autre protestation a eu lieu le 28 octobre, rassemblant 500 personnes devant la mairie. Les manifestants s'étaient rendus juste avant en voiture devant les mairies de Drancy et Noisy-le-Sec, com-

munes voisines et dirigées par des maires de droite qui, comme celui d'Aulnay, ont annoncé une baisse des subventions de fonctionnement des Bourses du travail de leurs localités.

Pour l'instant, il n'y a ni réponse du maire d'Aulnay ni même un rendez-vous avec les organisations syndicales, mais il n'est pas question de le laisser faire.

Correspondant LO

• Mairie de Grenoble

Ras le bol des bas salaires

Les personnels de la Ville de Grenoble et du Centre communal d'action sociale (CCAS) se battent pour l'augmentation du régime indemnitaire (RI). Celui-ci est supposé améliorer le salaire, particulièrement bas, des fonctionnaires territoriaux (mairies, CCAS, OPAC, Régions).

En 2002, une loi obligeait les collectivités territoriales à négocier le RI. Dans un premier temps, le Conseil municipal de Grenoble (gauche plurielle, à majorité PS) proposait de le lier à la régularité de présence des agents et de ne pas augmenter les agents de catégorie C (66 % de l'effectif) parce qu'ils avaient déjà eu une revalorisation en 2000 ! La municipalité consentait à « un effort » (entre 20 et 50 euros) pour les catégories A et B, les mieux payées. Les syndicats se retirèrent alors des négociations.

Le 3 juin dernier, la CGT organisait une assemblée générale de tout le personnel. Les agents d'entretien des écoles se mirent en grève, d'autres services déposèrent des préavis, protestant contre les conditions de travail et le non-remplacement des collègues.

Le 21 octobre, profitant de la journée d'action de la métallurgie, le syndicat déposait un nouveau préavis de grève. 30 % des agents de toutes catégories cessaient le travail, et c'est à plus de 350 que nous nous fimes

entendre sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Devant le nombre et le mécontentement des grévistes, le maire s'est senti obligé de recevoir une délégation, qui lui a rappelé les revendications du personnel : le même RI pour les salariés de la Ville que celui que lui et ses adjoints avaient voté

pour les agents de la Communauté de communes, nettement supérieur. Comme d'habitude en pareille situation, le maire répondait que, soucieux des salariés, il ne pouvait pas augmenter les impôts locaux. Soit dit en passant, les impôts locaux augmentent quand même !

Lundi 25 octobre, c'est à cin-

quante que nous sommes allés au Conseil municipal où se déroulait le débat sur le budget. Aucun groupe politique de gauche n'a parlé du personnel ni de ses revendications ! Ce n'est qu'en dernière minute qu'une adjointe a fait voter une augmentation de 20 euros du RI pour la catégorie C, portant

celui-ci à 114,25 euros par mois. Notre présence y était sûrement pour quelque chose.

Bien sûr, il faudra obtenir davantage, et de façon égalitaire pour tous, mais, dans la période actuelle, cette petite victoire remonte le moral.

Correspondant LO

• Paris

Les « motocrottes » font payer la SITA

En septembre dernier, les travailleurs de Ridalis, qui ont assuré le ramassage des crottes de chiens sur les trottoirs parisiens jusqu'en avril 2004, ont gagné un procès en appel contre leur employeur.

Celui-ci est une filiale de la SITA, la plus grosse entreprise de nettoyage de la région parisienne, liée à Véolia, ex-Vivendi.

L'affaire remonte à 2001 quand les 150 employés des deux garages, appelés par la presse « les motocrottes », se mettent en grève pour demander le paiement du temps d'habillage et de déshabillage. Dans celui du 14^e arrondissement comme dans celui du 9^e arrondissement, c'est la majorité des travailleurs embauchés qui se mettent en grève avec l'aide des deux UL CGT. Ils se

réunissent chaque jour en assemblée générale et décident ensemble des actions à mener : manifestations dans les rues de Paris, plusieurs interventions à la mairie du 9^e et à l'Hôtel-de-Ville de Paris où ils demandent à être reçus par le maire, car ils estiment que leur employeur devrait être la Mairie de Paris.

Les grévistes n'ayant pas fait reculer la SITA sur l'essentiel, le responsable juridique de l'UL CGT du 14^e leur propose de remplir des dossiers pour attaquer aux Prud'hommes. Car l'injustice de leur situation est évidente : le temps passé à se nettoyer, eux et leurs motos, est bien du temps de travail. Et, plus généralement, ils dépendent de la convention collective du nettoyage, comme les employés du ménage, alors que leur activité

est bien plus proche de celle des éboueurs, la déchetterie, ce qui a une incidence sur le salaire.

Une cinquantaine d'entre eux attaquent donc aux Prud'hommes. Ils sont déboutés mais c'est en appel que l'affaire s'est conclue, en septembre : 40 travailleurs Ridalis obtiennent que la SITA soit reconnue comme leur employeur, ce qu'elle avait toujours refusé, qu'elle paye une demi-heure par jour de temps d'habillage et de déshabillage, qu'elle applique la convention collective de la déchetterie et qu'elle paye des dommages et intérêts, le tout pour 200 000 euros, dont 100 000 euros de salaires et dédommagements aux deux délégués CGT qui avaient été licenciés abusivement. Douze autres dossiers, de ceux qui ont

été licenciés ou reclassés à la SITA, devraient être examinés par la justice en mai prochain.

Aujourd'hui, la filiale Ridalis n'existe plus que comme une coquille vide, car la Ville de Paris s'est débarrassée du marché des « motocrottes ». Ce sont les nettoyeurs de la Ville qui font désormais ce travail.

Mais, sur les 150 employés du début, s'il en restait environ 80 après la grève, principalement du fait des fins de contrats des intérimaires, la moitié d'entre eux a été reclassée à la Ville de Paris ou à la SITA, ce qui n'était pas gagné d'avance. C'est bien parce qu'ils ont décidé de ne pas se laisser faire et se sont mis en grève que les travailleurs de Ridalis ont obtenu ce résultat, y compris sur le plan juridique.

Correspondant local

. Amiante

C'est aux patrons de payer !

Le gouvernement annonce pour 2005 un déficit de 700 millions de la branche accidents du travail. Il serait lié à l'augmentation des sommes versées aux travailleurs victimes de l'amiante. Celles-ci comprennent les préretraites (Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante) et l'indemnisation des victimes par un fonds spécifique.

Ces dépenses augmentent de façon vertigineuse : elles atteindraient 750 millions d'euros pour les préretraites en 2005 et 800 millions pour le fonds d'indemnisation en 2006. Mais ce n'est que le reflet du coût humain des maladies de l'amiante, qui font aujourd'hui près de 3 000 morts par an en France. Le gouvernement ne prend pratiquement aucune mesure pour imposer ce surcoût aux patrons. Ils ne sont mis à contribution que pour 15 % des sommes des préretraites, la branche accidents du travail



Manifestation du personnel d'Eternit, une entreprise qui fabriquait des produits à base d'amiante, en 1996.

prenant le reste en charge.

Pourtant ce sont bien les patrons les principaux responsables des maladies de l'amiante car, dès la découverte des propriétés d'isolation thermique et phonique de ce matériau, ils l'ont utilisé très largement, alors que l'on sut très vite que l'amiante tuait, étant responsable de cancers du poumon, de

cancers de la plèvre (l'enveloppe qui entoure les poumons) et d'une insuffisance respiratoire éventuellement mortelle. L'amiante-ciment utilisé dans le flocage ont fait la richesse de patrons, français entre autres, puisqu'il y eut jusqu'à quarante sites de transformation de l'amiante en

France, le principal étant celui de Saint-Gobain qui employait 23 000 salariés en 1973.

Si on connaît depuis longtemps les risques, depuis aussi longtemps les patrons ont essayé de les camoufler et, sensible à leurs pressions, le gouvernement a attendu 1977 pour réglementer et 1997 pour interdire l'utilisation de

l'amiante. Mais les drames qui lui sont liés sont encore à venir et l'Institut de veille sanitaire et l'Inserm évaluent à 100 000 le nombre de décès qui seront provoqués par l'amiante dans les vingt prochaines années.

Les salariés de l'ancienne mine d'amiante de Canari en Haute-Corse, exploitée de 1949 à 1965 et qui employait 350 personnes, dont 50 sont encore en vie, viennent d'obtenir la condamnation, par le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Bastia, de leurs patrons reconnus coupables de « faute inexcusable ». Ceux-ci doivent payer 1,5 million d'euros à treize anciens salariés de la mine ou à leur famille. Ce n'est que justice. Mais c'est tous les grands groupes industriels, qui ont pu pendant des décennies empoisonner des centaines de milliers de travailleurs, qui devraient être condamnés de la même façon.

Cédric DUVAL

Le cas de la faculté de Censier, à Paris

L'animateur du Comité anti-amiante de la faculté de Censier nous a apporté son témoignage sur les conditions dans lesquelles, pendant des années, les employés et les étudiants de cet établissement ont dû travailler.

« Comme celle de Jussieu, la faculté de Censier a été floquée à l'amiante. Depuis 1964, date de sa construction (commencée soit dit en passant sans permis de construire), les fibres d'amiante sont présentes partout, salles de cours, couloirs, sans compter les dalles du sol qui libèrent des fibres sous le frottement des chaussures.

De 1979 à 1983, les flocages

ont été cachés sous un coffrage. Mais au fil du temps le plâtre a commencé à s'effriter, libérant ainsi des fibres nocives. Il a été également impossible d'assurer l'entretien des canalisations et câbles électriques qui passent sous les flocages sans libérer des milliards de fibres. Puis en 1998-1999, des travaux de désamiantage, qui concernaient uniquement les gaines techniques, ont été entrepris. Les ouvriers au premier chef ont respiré de trop nombreuses particules, tout comme d'ailleurs les personnels, les étudiants et les riverains. On a compté jusqu'à 480 fibres par litre d'air, ce qui est énorme. »

Plusieurs plaintes ont été

déposées devant les tribunaux « pour non-assistance à personne en danger et mise en danger d'autrui ». Il y a eu deux instructions, deux appels, deux cassations. Mais toutes ces actions juridiques se sont soldées par un échec : classement sans suite, non-lieu...

Voici quelques exemples de la marche de l'action juridique, poursuit notre interlocuteur : « Pendant les deux ans d'instruction du dossier, aucune expertise indépendante n'a été demandée, notamment sur quatre cas de morts suspectes et cinq cas de maladie des poumons. Par contre, j'ai été écarté durant deux ans de l'accès au dossier, alors

qu'en tant que partie civile je devais avoir accès à sa totalité. La partie adverse, elle, a eu amplement le temps de consulter le dossier et de noter noms et dépositions. Des témoins ont été harcelés et un médecin du travail vacataire a été licencié, suite à son témoignage.

Depuis des années que dure ce problème, il n'est toujours pas résolu. Censier reste à désamiante. Et aujourd'hui, dans cette faculté, le nombre de personnes susceptibles d'avoir été atteintes par les méfaits de l'amiante, et parvenu à la connaissance du comité, a encore augmenté : huit morts et neuf malades des poumons. »

. Euralair Voyage surprise !

En novembre 2003 le groupe Euralair (affrètements, charters, location de jets d'affaires) était mis en redressement judiciaire. La justice avait donc à examiner les comptes. Cela a consisté, comme toujours en pareil cas, à entériner le fait que les gros actionnaires avaient pu retirer leurs billes après avoir pressé le citron et n'étaient donc pas comptables, légalement, de la suite. Après quoi, quelques vautours de moindre envergure allaient pouvoir se disputer les restes.

La presse avait révélé, en juillet dernier, que la compagnie Euralair aurait fourni des billets gratuits à la famille Chirac (pour 40 000 euros...) et à d'autres gens du même monde. On apprend maintenant que, devant les difficultés financières, Euralair aurait eu tendance à faire des économies sur la sécurité de ses avions. Pas de ceux mis à la disposition des Chirac, quand même ?

Paul GALOIS

RVI Condamné pour faute inexcusable

Depuis trois ans maintenant, un Comité de défense des victimes de l'amiante existe à RVI et demande le classement de l'entreprise dans la liste de celles ayant utilisé de l'amiante, ce qui permettrait le départ en retraite anticipée. Et depuis trois ans, bien que des travailleurs soient décédés de maladies liées à l'usage de l'amiante, le gouvernement refuse de donner une réponse.

Récemment, le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Lyon a condamné RVI pour « faute inexcusable » envers un ancien salarié de la fonderie décédé en 2 000, après son départ en retraite.

La direction a argumenté qu'elle « n'avait pas conscience que l'usage d'éléments de pro-

tection en amiante constituait un risque ». Ce qui n'a pas été jugé crédible par le tribunal, qui déclare que « la dangerosité extrême de l'amiante était connue » et qu'une entreprise de la taille de RVI ne pouvait pas l'ignorer.

En fait, cet ouvrier, qui a travaillé trente ans à la fon-

derie, portait non seulement des vêtements de protection en amiante, mais était exposé aussi aux fibres des plaques d'isolation en amiante des fours.

Et l'amiante n'était pas seulement utilisé à la fonderie, mais aussi dans d'autres ateliers, en particulier à la forge (vêtements et plaques d'amiante pour se protéger de la chaleur) et à l'usinage des garnitures de freins, où la poussière d'amiante volait dans tout l'atelier.

Le tribunal a donc ordonné

le versement de 25 000 euros pour la veuve et la fille, au titre de l'action successorale pour le préjudice moral subi par l'ouvrier décédé, et 15 000 euros pour chacune d'entre elles, au titre du préjudice moral subi par elles-mêmes.

Ce jugement est une victoire morale pour toutes les victimes de l'amiante à RVI et un encouragement à continuer les actions pour le classement de l'entreprise.

Correspondant LO

• Guerre d'Algérie

Des « civilisateurs » qui n'ont encore rien compris

Nombre de commentaires, concernant cette guerre d'Algérie qui débuta il y a maintenant cinquante ans, veulent nous faire croire que les principales, sinon les seules victimes, en seraient les pieds-noirs que l'issue de cette guerre aurait privés de leur « patrie », les coupant des liens avec leurs ancêtres. C'est pour le moins une présentation simplifiée de l'histoire.

Certes, la quasi-totalité des Européens d'Algérie (et les descendants des Juifs algériens à qui la France avait octroyé la nationalité française, en application de la devise « diviser pour régner ») se sont vus contraints à l'exil à l'été 1962. La politique du FLN n'était d'ailleurs pas seule en cause dans cette situation. La responsabilité de l'OAS, qui avait tout fait dans les derniers mois du conflit pour approfondir le fossé entre Algériens et Européens, était bien plus grande. Sans parler de celle de tous les politiciens, qui au nom de « l'Algérie française », avaient utilisé les pieds-noirs comme masse de manœuvre.

Pour les plus fortunés des colons, qui avaient des comptes en banque bien garnis, quitter l'Algérie n'était pas un drame. Mais pour les centaines de milliers de « petits blancs », qui avaient certes un statut privilégié par rapport à la population indigène, mais qui durent abandonner une grande partie de leurs biens, il n'en fut pas de même.

Mais la plus simple décence aurait voulu qu'on parle un peu plus du sort infiniment plus tragique de la population algérienne, qui connut pendant des

années les exactions de l'armée française, les mechtas bombardées, les « villages de regroupement » où des milliers d'êtres humains furent parqués, sans même qu'on leur donne le minimum nécessaire pour survivre.



Au lieu de cela, on a pu voir à la télévision d'anciens colons affirmer qu'ils auraient édifié ce pays, y construisant routes, écoles, hôpitaux, ainsi que des exploitations agricoles modernes. Mais si quelques colons ont pu constituer de vastes domaines, sur lesquels ils employaient pour trois fois rien des ouvriers agricoles arabes, les écoles et hôpitaux étaient, eux, beaucoup moins florissants. Preuve en est qu'en 1954, au début de l'insurrection algérienne, moins de 10 % de la population algérienne était alphabétisée. La « civilisation française », les Algériens l'ont surtout connue ici, en France, expatriés, devant aller chaque matin de leur bidonville ou de leur misérable chambre d'hôtel à l'usine, pour travailler sur les chaînes, chez Renault, Citroën ou dans d'autres grandes entreprises.

D'autres commentaires

insistent sur le fait que cette guerre n'aurait été que l'affrontement entre deux pratiques barbares, l'une répondant et justifiant l'autre. Il est indéniable que le FLN n'a pas répugné à des pratiques ignobles, à commencer par l'usage du ter-

rien, il brisait aussi préventivement toute contestation de la part de celle-ci et s'érigait comme son représentant sans partage.

Mais expliquer la guerre d'Algérie par l'affrontement de deux appareils militaires, cha-

←
Morts et prisonniers algériens lors d'une opération dite de « ratissage en juillet 1959 ».

↓
Des civils réquisitionnés par l'armée française pour enterrer un combattant algérien.



rorisme qui visait de façon aveugle, condamnable sans réserve car il n'aide pas la population à se libérer de l'oppression subie. Ces méthodes terroristes relevaient d'un choix politique. Il visait, sinon à créer – car il existait déjà –, du moins à approfondir le fossé de ressentiments, d'hostilité, voire de haine entre les deux communautés. Du même coup, l'appareil militaire du FLN s'imposait comme l'embryon du futur appareil d'État algérien. Menant et choisissant sa politique hors de tout contrôle de la population algé-

cun usant des mêmes méthodes, c'est un peu court. Les tenants de la répression coloniale, partisans et souvent pratiquants de la torture, et pas le moins du monde repentants, cherchent à justifier cinquante ans plus tard leurs pratiques dégradantes. Mais ils feignent d'oublier que dans le domaine

de la barbarie, ils étaient les héritiers d'une tradition déjà longue. Sans remonter à la conquête de l'Algérie en 1830 et dans les années qui suivirent, et aux prouesses barbares des soldats de l'armée coloniale d'alors, il y eut, entre autres, la répression qui suivit les manifestations de Guelma et de Sétif en août 1945. Du côté des Européens, il y eut moins d'une trentaine de morts, et du côté des Algériens il y en eut des dizaines de milliers. Ce n'était plus la simple loi du talion, mais une loi du talion puissance cent. Et cette disproportion entre les victimes des deux camps s'est perpétuée durant les huit ans de la guerre d'Algérie.

Ceux qui voudraient nous faire croire aujourd'hui que le FLN ne s'imposait que par la seule terreur sur la population algérienne auraient bien du mal à expliquer pourquoi l'appareil militaire français, disposant d'un armement moderne, d'une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes présents sur le terrain, utilisant la répression terroriste à l'échelle du pays, usant systématiquement de la torture, n'a pas réussi à rallier la population algérienne à sa cause, ou même à la soumettre.

Cinquante ans après, les colonisateurs ne s'interrogent toujours pas sur leur histoire, et ne veulent toujours pas comprendre que l'on s'est révolté contre eux parce qu'ils étaient les tenants d'une exploitation insupportable, doublée d'une oppression odieuse. Mais il suffit de les voir, aujourd'hui encore, revendiquer leurs actes sans la moindre gêne, pour s'en faire une idée.

Jean-Pierre VIAL

• Tchad

Les voleurs se disputent la manne pétrolière

Le président dictateur tchadien, Idriss Deby, crie au voleur. Il accuse le consortium américano-malaisien composé d'Exxon, Chevron et Petronas, avec qui il s'était pourtant entendu pour exploiter le pétrole de Doba, au sud du Tchad, « d'arnaquer », « d'opacité » et de « fraude ». La manne pétrolière de ce pays, nouveau producteur de pétrole, l'un des plus pauvres du monde, aiguise les appétits des multinationales. Mais aussi celui de la clique au pouvoir.

Idriss Deby reproche aux compagnies pétrolières de ne pas

respecter les termes du contrat. Selon lui, le prix de vente du pétrole tchadien a été bradé sur le marché international à moins de vingt dollars le baril, alors que le prix de ce dernier atteint aujourd'hui les cinquante dollars. Il dénonce les faibles redevances perçues par l'État tchadien (70 millions de dollars), eu égard au chiffre d'affaires de 900 millions de dollars encaissés par le consortium pétrolier depuis juillet 2003. Enfin, autre pierre d'achoppement : Esso, filiale d'Exxon, refuserait de s'acquitter de l'impôt dû à l'État tchadien.

Après avoir aidé les compagnies pétrolières à spolier son propre peuple, à déplacer les populations, à arracher les

plantations sans vraiment verser d'indemnisation, à réprimer les oppositions, pour construire un pipe-line, long de près de 1 000 kilomètres, entre les champs pétroliers de Doba, au Tchad, et le port d'expédition de Kribi, au Cameroun, pour acheminer le pétrole, Idriss Deby demande aujourd'hui à ces mêmes compagnies d'être moins gourmandes !

Il ne proteste pas parce que le pillage se fait au détriment de sa propre population, dont les huit millions d'habitants vivent avec moins d'un dollar par jour, mais parce que les royalties ne rentrent pas assez dans les caisses de l'État, qu'il confond avec

sa caisse personnelle. Pas un mot pour condamner le fait que les compagnies pétrolières n'ont tenu aucun de leurs engagements en matière de programme de développement sanitaire ou scolaire, de constructions de cliniques, d'hôpitaux ou d'écoles. C'était pourtant l'une des conditions prévues pour que les sociétés américaines soient autorisées à exploiter le pétrole tchadien, avec l'accord du principal bailleur de fonds, la Banque mondiale, qui a financé le projet de construction du pipe-line à hauteur de 90 %.

Ces méthodes et ces pratiques sont monnaie courante dans les pays producteurs de

pétrole en Afrique, où les compagnies pétrolières, françaises ou américaines, entre autres, se conduisent comme en terrain conquis, pillent littéralement les ressources sans autre forme de procès. Mais pour réaliser leurs profits, elles s'appuient sur des dictatures parmi les plus sanglantes, comme au Congo-Brazzaville, au Soudan ou encore au Tchad, pour faire régner l'ordre. Au passage, elles accordent quelques miettes aux cliques gouvernementales corrompues qui, de temps à autre, finissent par réclamer une part plus importante du butin.

Les voleurs finissent toujours par se voler entre eux.

René CYRILLE